

Greseaechos

Revue trimestrielle
du groupe de recherche
pour une stratégie économique alternative

Stratégie
Écologique
P.P.
Revue I
1/1770
0601044
Essai sur priorités
à nos débats

L'Autre Entreprise

Pour en discuter:

Marcel Batholoni
Bruno Bavaud
Walter Cascia
Thomas Courtot
Joaquim Melo
Jacques Prades
Bruno Roelants
Claudia Sanchez

L'Autre entreprise

GRESEA Echos N°61
Trimestriel: Janvier-Février-Mars 2010
Couverture: Guy Ekondo

Numéro coordonné par Bruno Bauraind

Réalisé avec le soutien de la
Communauté Française

Editeur responsable:
Erik Rydberg, c/o GRESEA

Comité de rédaction:

Brahim Lahouel, Bruno Bauraind, Marc François,
Erik Rydberg, Xavier Dupret, Henri Houben, Lise
Blanmailland.

Mise en page: Nathalie Van Verre

Abonnements:

8 euros/4 numéros
2 euros/numéro
CB: 068-2464659-13
IBAN: BE08-0682-4646-5913
BIC (swift): GKCCBEBB

GRESEA asbl

Groupe de Recherche pour une
stratégie économique alternative
Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 219 70 76
Fax + 32 (0)2 219 64 86
Email: gresea@skynet.be
Site: www.gresea.be

Edito: Economie sociale et solidaire: un modèle de développement alternatif <i>Erik Rydberg</i>	1
Investir le Capital ou de la nécessaire démocratisation de l'économie <i>Walter Coscia</i>	2
La coopération de production, un terrain de lutte pour l'emploi: la SOCOMEF <i>Marcel Bartholomi</i>	4
Cadrage stratégique <i>Propage</i>	7
La coopération territoriale face à la finance de marché. Un retour au bon sens <i>Jacques Prades</i>	8
Les banques communautaires <i>Joaquim Melo</i>	14
Les coopératives de production et la crise <i>Bruno Roelandts et Bruno Bauraind</i>	17
Le concept d'économie sociale et glissement de terrain <i>Claudia Sanchez Bajo</i>	20
Délocalisation, désindustrialisation et récupération? <i>Bruno Bauraind</i>	27
Néo-libération du travail et autogestion <i>Thomas Coutrot</i>	29
Pour en savoir plus <i>Marc François</i>	36

Economie sociale et solidaire: un modèle de développement alternatif

Economie sociale et solidaire: un modèle de développement alternatif. Tel est le titre et le programme de la semaine de débat, de réflexion et d'échanges qui aura lieu, à l'initiative de la FGTB Wallonne, du 22 au 24 mars 2010 à Verviers, sur le site – symbolique, s'il en est – de la Socomef, la coopérative de métallurgie de Verviers.

A un moment où le capitalisme néolibéral et l'économie de marché non régulée se voient discrédités par la maximisation du profit, son corollaire d'injustices sociales et les crises profondes et systémiques (financière, sociale, climatique) dans lesquelles ils ont jeté les populations, l'heure est bien choisie. Ils révèlent la nécessité urgente de développer de nouvelles alternatives.

L'économie sociale et solidaire en est une, prometteuse.

Comme viennent le rappeler les organisateurs de cette semaine, la FGTB Wallonne mais aussi, partenaires du projet, Solidarité socialiste et le Gresea, l'économie sociale et solidaire est, en tant que moteur d'une régulation sociale auto-organisée, devenue incontournable dans le processus populaire de création de richesses et de bien-être par sa capacité à saisir les vraies réalités dans les sociétés du Nord comme du Sud.

C'est sans doute aussi le lieu d'insister sur les rapports entre cette forme d'économie alternative et la campagne nationale que mènent, depuis 2008, syndicats et ONG en faveur du travail décent, et qui connaîtra sa conclusion d'ici quelques mois, en octobre 2010. Rapport évident. La campagne travail décent cherche par divers moyens, surtout juridiques, à garantir des conditions de vie et de travail correctes aux peuples du monde entier. Et, d'évidence, une réorganisation radicale de l'économie en est la voie royale.

Pour en parler et dégager des pistes potentielles de changement économique et social, à Verviers, outre l'exemple coopératif – ici et maintenant – donné par la Socomef, les participants feront connaissance des Tournières, une coopérative créée à l'initiative d'habitants du quartier Pierreuse à Liège, dans le but d'acquérir des bâtiments, de les rénover, et de les remettre en location, de manière prioritaire à des personnes en situation précaire ou à des entreprises d'économie sociale.

Des Tournières mais, aussi, de Banco Palmas, un projet mis en place par l'Association des résidents du Conjunto Palmeira, un quartier populaire de 32.000 habitants situé dans la périphérie de Fortaleza, dans le Nordeste au Brésil. Ce n'est pas une banque comme les autres. Rien à voir avec Fortis, Dexia ou BNP Paribas. Elle garantit des microcrédits pour la production et la consommation locales à des taux d'intérêt très bas, sans exiger de garantie notamment en matière de revenu. Ce sont les voisins qui se portent garants du débiteur en jugeant si la personne est responsable ou non. Elle a commencé avec... dix clients et un premier prêt d'environ 800 euros. Elle dispose aujourd'hui d'un portefeuille de 30.000 dollars, elle a créé sa propre monnaie valable dans les échanges au niveau du quartier et elle délivre sa propre carte de crédit. Une économie autrement, cela n'a rien d'utopique.

C'est un champ de réflexion auquel ce numéro spécial du Gresea Echos invite à réfléchir sérieusement. En théorie et en pratique. Il faut toujours joindre l'un et l'autre. Avancer, toujours avancer, mais avancer les yeux ouverts. ■

Erik Rydberg

"Alors, le contrôle ouvrier, ça vient?"

René De Schutter,

"10 ans de textes à l'intérieur du syndicat" 1966-1977,

Contradictions, n°18, 1978.

Investir le Capital ou de la nécessaire démocratisation de l'économie.

Walter Coscia, Président du Gresea

La crise actuelle remet en question l'hégémonie des forces économiques dominantes. Les faiblesses de ce système sont mises à nu, mais un projet social et politique alternatif manque encore. Une démocratisation de l'économie s'impose...

L'histoire des trente dernières années peut être lue comme l'histoire de l'hégémonie exercée par la bourgeoisie mondiale (réseau de forces capitalistes qui comprend firmes transnationales, les Etats capitalistes et les groupes financiers) sur le reste de la société de la planète, l'histoire de sa capacité à diriger et à imposer un processus de restructuration et d'instauration d'un ordre global conforme à ses exigences d'accumulation et de reproduction. La maîtrise exercée par ce bloc de pouvoir sur le monde et son destin semblait si complète que certains en étaient arrivés à théoriser la fin du parcours de l'humanité en matière de réflexion sur les principes "qui gouvernent l'organisation politique et sociale". La crise que nous vivons a compromis la réalisation complète du projet hégémonique, du moins dans la forme telle qu'envisagée par ses forces promotrices. Elle a reproposé dramatiquement le caractère anarchique et insoutenable du modèle de production et de consommation capitaliste et a fragilisé les assises politiques et idéologiques sur lesquelles est fondée l'hégémonie de ces forces. Ces dernières ne semblent plus en mesure de gouverner seules les contradictions sociales et environnementales qui résultent des rapports qu'elles imposent. Le magicien a du mal à dominer les puissances infernales qu'il a évoquées.

En Europe et plus largement dans les pays du Centre, cet ébranlement ne s'est pas encore traduit par le renforcement du camp des forces de progrès. Encore aujourd'hui, on ne peut que déplorer le degré d'impréparation et d'immaturation de celles-ci dans l'éla-

boration d'un projet politique et social alternatif. Le constat n'est pas nouveau.

Cette immaturité transparait dans la nature même des alternatives préconisées: moraliser, humaniser, pluraliser, réguler, décroître, éco-développer, ... Nous n'allons évidemment pas entrer dans l'analyse différenciée de celles-ci. Le fait que ces conceptions partagent toutes une même illusion nous facilitera la tâche critique. Cette illusion est fondée sur la croyance qu'il est possible de bâtir une société juste, humaine, démocratique et plus respectueuse de l'environnement en laissant intacts ou en amendant les rapports sociaux de production et de pouvoir, tels qu'ils existent. Or, c'est dans ces rapports qu'il faut identifier la racine profonde de l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ce sont ces rapports qui conditionnent la vie, le bien-être, la dignité, la liberté des populations, la qualité du rapport homme - reste de la nature. Ils entretiennent également une relation directe et de réciprocité avec la forme de l'Etat et du gouvernement.

Les alternatives citées précédemment pêchent sur ce point essentiel. Elles n'affrontent pas l'ensemble de ces questions comme expression des contradictions qui animent des rapports de production fondés sur l'exploitation, mais comme la résultante d'une logique économique qu'elles vident de sa sève et de sa substance sociale.

L'angle d'intervention de ces conceptions se situe donc au niveau des conséquences sociales et écologiques négatives qu'entraîne le déploiement de cette logique économique. Sont stigmatisés la cupidité, l'aliénation consumériste, le productivisme, l'exploitation (entendue comme abrutissement)... sans que jamais ne soit affrontée la question de la dynamique sociale génératrice de ces phénomènes et de ces valeurs. La production restant un champ réservé aux capitalistes, l'intervention

démocratique se traduira dans le meilleur des cas par des programmes de gouvernement ou des initiatives sociales, parfois les deux en partenariat, qui se limitent à rendre plus équitable la répartition du revenu national, à essayer de préserver le système de protection et de concertation sociale, à responsabiliser socialement l'entreprise, à favoriser le développement de pratiques sociales qui sortent de la logique économique, bref à tendre à réguler, à moraliser, à civiliser et à domestiquer les forces du marché capitaliste.

Toutes ces réponses restent empreintes de subalternité et n'ont que peu de choses à voir avec un projet de transformation et d'émancipation sociale. Elles restent cantonnées dans des postures de résistance, de création de rapports de forces, de création de micro-espaces d'autonomie, si pas de repli corporatiste. Qu'on me comprenne. Ce qui est critiqué ici ce ne sont pas les luttes pour la création d'un rapport de forces ou le développement de projets d'autonomisation sociale. Ce qui est critiqué ici est la conception de ceux qui prétendent que ces pratiques trouvent en elles-mêmes leur propre finalité.

Cette approche n'a nullement empêché la dégradation substantielle des droits sociaux et démocratiques de la grande majorité de la population mondiale. Et quand certaines de ces forces ont cru que leur projet s'était socialement matérialisé, c'était avant que ce dernier ne s'effondre pitoyablement sous l'effet des contradictions structurelles qu'elles s'étaient obstinément refusées de voir, mais qu'elles avaient, avec tout autant d'obstination, tenté de concilier.

C'est cette dégradation des conditions sociales, démocratiques et environnementales qui justifie "morale-ment" le développement de nouvelles initiatives citoyennes, de nouvelles résistances, de nouvelles revendications sociales, de nouvelles pratiques écolo-

giques, etc. On reste dans le règne de la pure circularité, qui constitue la forme idéale de la conservation. Je pense que c'est dans ce cercle que se sont enfermées les forces du progrès social depuis quelques décennies déjà.

La question qui est posée à ces dernières est celle de savoir s'il faut continuer à limiter l'action collective démocratique à l'instauration de rapports de forces sociaux et politiques qui permettent une meilleure régulation du fonctionnement d'une fantasmagorique rationalité économique, ou s'il faut inscrire ces résistances et ces protagonistes citoyens dans une perspective réellement émancipatrice de conquête de la démocratie.

La ligne de partage entre les visions qui s'inscrivent dans une dynamique de changement social pour le progrès et celles qui s'inscrivent dans une logique de réformes de perpétuation, est représentée par la place et l'importance que celles-ci accordent aux rapports de production capitalistes et à leur transformation démocratique. Le changement pour le progrès social signifie développer des stratégies et des pratiques globales de transformation de ces rapports, signifie rompre la dynamique qui est à la base de leur reproduction. Si telles est leur finalité, ces pratiques devront intéresser aussi bien les rapports internes au procès de travail que ceux qui animent le reste de la société.

Le changement sera le produit de la conjonction de ces pratiques de résistance et d'autonomisation sociale. Cette conjonction ne se décrète pas. Elle ne pourra devenir effective que si elle-même est le résultat d'un processus de maturation d'une conception hégémonique de l'action collective chez l'ensemble de ces acteurs sociaux. Cette dernière ne trouvera une traduction pratique qu'à condition que les énergies sociales se fédèrent autour d'un projet qui pose la question de l'autogouvernement, de l'acquisition de la maîtrise de la production sociale et de l'Etat.

Ce travail de maturation et de féderation devra intéresser l'ensemble des couches sociales non-capitalistes ainsi que celles qui subissent fortement

les contraintes imposées par l'hégémonie des groupes oligopolistiques.

L'ensemble des pratiques sociales devra tendre à "investir" les centres et les mécanismes de création de la richesse sociale. Quelles significations donner au verbe "investir"? "Investir" les centres de création de la richesse est entendu ici dans le sens d'"action d'entourer de troupes une position", dans le sens de "se répandre en un lieu afin de l'occuper". On peut également l'entendre dans le sens économique de placement d'argent public ou social dans une économie ou dans une entreprise en vue de son appropriation sociale et de l'instauration de nouvelles relations de production. Il est évident que cet investissement des centres de création de la richesse devra aller de pair avec le développement d'une culture et d'une capacité d'autogestion centrée sur la recherche de l'efficacité économique et sociale.

Dans ce contexte, tout nouveau projet d'économie sociale et de solidarité qui sera mis sur pied sera une nouvelle tranchée, une nouvelle casemate de conquête. Toute initiative émanant d'un groupe qui inscrit ses pratiques dans ce projet hégémonique, même si elle sera l'œuvre d'un travailleur indépendant personne physique, d'une petite ou moyenne entreprise privée composée de producteurs associés ou de fonds d'investissement sociaux prêts à investir ces centres de création de la richesse sociale, contribuera à la réalisation des finalités hégémoniques du bloc de forces de progrès.

La multiplication des initiatives sociales, le développement de pratiques synergétiques, l'unification de toutes ces pratiques autour d'un projet hégémonique partagé, seront dans ce cas l'expression de la maturité sociale et citoyenne acquise par la population non capitaliste de s'assumer en tant que force d'autogouvernement. Maturité qui sera fondée sur la conscience que le développement présent et à venir de ses pratiques, que son projet d'émancipation sociale ne pourra être assuré que s'il s'inscrit et participe à un projet d'organisation alternatif de la société partagé par l'ensemble des groupes subal-

ternes. Dans ce cas, le renforcement d'un groupe sera le renforcement de tout le groupe, l'émancipation de l'un passera par l'émancipation de tous, sans quoi il y aura l'émancipation de personne.

Il est évident que la constitution de cette base sociale de l'hégémonie devra aller de pair avec la maturation et la structuration nouvelle des sujets politiques chargés d'unifier dans une vision cohérente les fins économiques et politiques de ce bloc de forces et d'en assurer le développement. De même, le processus d'investissement impliquera également les structures de l'Etat et se traduira par une profonde transformation des mécanismes institutionnels d'exercice de la souveraineté populaire. De formes déléguées et bureaucratiques de gouvernement et de gestion on passera à des formes plus directes d'autogouvernement et d'autogestion. C'est ce qui permettra d'orienter l'utilisation du surplus et les gains d'efficacité économique vers des finalités qui seront démocratiquement définies. De même, la mise sur pied de canaux directs de participation de la population à l'élaboration de budgets publics consentira la réorientation des investissements en faveur du développement de nouveaux modèles de production, de consommation et de prestation de services. Les opérateurs de l'Economie sociale et solidaire seront les principaux artisans du passage vers cette nouvelle civilisation.

C'est l'unité de ces deux moments, celui de l'hégémonie sociale, intellectuelle et culturelle exercée sur la production sociale et dans la société civile ainsi que la maîtrise du pouvoir de l'Etat qui assurera la conquête de la démocratie, la fin de l'aliénation économique, sociale et politique. C'est le moment où la société non capitaliste s'investira officiellement de la maîtrise sur son propre destin. L'économie sociale en aura été un de ses grands anticipateurs et en sera, si elle le veut, un de ses grands protagonistes. ■

Ce texte est extrait de l'intervention faite au colloque international "Economie sociale et solidaire comme force de changement" organisé à Verviers le 26 février 2010 par l'Institut de Développement Européen de l'Economie Sociale (IDEES) asbl.

La coopération de production, un terrain de lutte pour l'emploi: la SOCOMEF

Marcel Bartholomi, Secrétaire syndical régional des métallurgistes FGTB de Verviers, Président de FOSODER et IDEES ASBL, et Président du Comité de Gestion de SOCOMEF.

Au bord de la faillite au début des années 1980, l'entreprise de fabrication métallique (Platinerie Thomson), dirigée par l'actionnaire familial, renaît quelques années plus tard comme société coopérative sous l'impulsion d'une poignée de travailleurs décidés à poursuivre la production.

Leysen, patron des patrons de Belgique, héritier de fortune, ne manque pas d'air lorsqu'il s'adresse aux médias pour apitoyer nos concitoyens en demandant qu'on laisse au patronat de l'espace pour entreprendre. Par la voix de leurs responsables syndicaux, les travailleurs répliquent "qu'on les laisse travailler", chez Opel à Anvers, chez AB Inbev et partout ailleurs.

Les agissements patronaux illustrent, de plus en plus, l'inégalité de traitement qui se creuse entre les nantis et les démunis: d'un côté ceux qui détiennent la propriété industrielle et qui, sous le couvert de la société anonyme, soumettent les entreprises à la spéculation financière au lieu d'assurer leur développement. De l'autre, le plus grand nombre, les travailleurs, tous ceux qui n'ont que leur force de travail, leur savoir et savoir-faire à offrir sur un marché du travail paupérisé, au profit des revenus du capital.

Le manque de transparence de la société anonyme et la financiarisation de l'économie portent atteinte à l'esprit d'entreprise, aux politiques d'investissements, à la croissance économique et à l'emploi. Sous la férule des spéculateurs et autres boursicoteurs, le patronat s'en prend au monde du travail. Oppressant la masse de demandeurs d'emploi, organisant la pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, le patronat n'écoute que les actionnaires.

Au sein d'une même société transnationale, les salariés d'entités et de régions différentes sont mis en concurrence. Le monde du travail est atomisé par: la flexibilité des horaires, la production en continu, l'intensification de la productivité, la mise en concurrence avec la sous-traitance, l'externalisation ou la délocalisation de la production ... De la sorte, les nouvelles organisations et la division internationale du travail inaugurent de nouvelles politiques d'embauche, multiplient les types de contrat et de statut. C'est le règne de l'"employabilité" et de l'individualisation des tâches, selon la capacité de chacun à s'adapter aux exigences de l'employeur. Le marché du travail est dès lors réservé aux entreprises privées privilégiées par la maîtrise de l'offre; l'emploi n'est donc pas au rendez-vous pour tous.

La bataille pour l'emploi

C'est l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui atteste que la crise financière et économique est en train de se transformer en crise de l'emploi. Déjà dans son rapport du 18 septembre dernier, elle confirmait une détérioration durable du marché du travail dans le monde. De sombres perspectives s'accumulent. Une génération de jeunes risque d'être victime du chômage de longue durée.

En Belgique, le Bureau du Plan, bureau d'études économiques du gouvernement fédéral, estimait à 752.000 le nombre de chômeurs en 2010. On peut craindre que la hausse annoncée ne se transforme en chômage structurel et que le retour de l'emploi se fasse attendre, parce que la récession amène, en règle générale, des changements structurels dans l'économie et, selon les secteurs, les ajustements provoquent rapidement des catastrophes au niveau de l'emploi. C'est pourquoi, déjà con-

frontés depuis longtemps à la destruction de l'emploi en Wallonie, les syndicalistes partisans du "Contrôle ouvrier" s'opposent à la brutalité patronale des licenciements collectifs.

La menace qui pèse constamment sur l'emploi est porteuse d'inquiétudes et de tensions. Elle devrait davantage faire prendre conscience aux militants, aux délégués syndicaux et à leur hiérarchie, de la nécessité d'anticiper les risques majeurs de licenciements collectifs, de pratiquer la veille économique, d'agir de façon pro-active, dès la détection des premiers indicateurs annonçant des difficultés pour l'emploi.

C'est pour mieux assurer la promotion du facteur travail et de l'emploi que les responsables syndicaux sont dans l'obligation de forcer le "contrôle ouvrier", de s'engager à le soutenir et à l'approfondir, car il constitue un outil essentiel du contre-pouvoir indispensable à l'émergence de l'alternative économique démocratique. C'est aussi par cette pratique éprouvée qu'il est possible pour le mouvement syndical de lutter sur un second front économique, non seulement pour l'emploi, mais aussi pour renforcer le rapport de force nécessaire pour faire progresser les revendications sociales et salariales dont il a la charge.

C'est donc pour assurer ce rôle actif de contre-pouvoir que les délégués des travailleurs élus dans l'entreprise doivent s'informer et se former de façon critique et surveiller la gestion patronale de leur outil de travail. Ils doivent en mesurer les performances et les défaillances. Ils doivent en contrôler les résultats économiques et financiers, en connaître les perspectives d'avenir, se forger une opinion, y dénoncer les erreurs de gestion du management, exiger les corrections nécessaires s'il y a

dérive ... faisant en sorte de sauvegarder l'emploi. En fait, il s'agit d'exercer de façon pertinente et efficace le droit à la contestation, de rechercher des solutions alternatives et de faire, si nécessaire, des contre-propositions sans exclure la possibilité pour les travailleurs de reprendre partiellement ou totalement des activités de la société.

La création de SOCOMEF

C'est de cette expérience qu'est née en 1981, à Theux, près de Verviers, une société coopérative ouvrière de production dans le secteur des fabrications métalliques, la "Solidarité Coopérative des Métallurgistes Franchimontois" en abrégé, SOCOMEF, qui prit la forme juridique de société coopérative à responsabilité limitée (SCRL), dans le but de formuler un projet de reprise de la SPRL "Platinerie Thomson" mise en liquidation par son propriétaire.

Cette forge et platinerie du nom de son fondateur Thomson existait à Theux depuis très longtemps. La société qui prospérait normalement enregistra un important regain d'activité dans les années d'après guerre et les années '50, lorsque le chauffage individuel au mazout envahit le marché. La Platinerie Thomson se spécialisa dans la fabrication de brûleurs à mazout, qu'elle commercialisa sur les marchés belge et français.

Les années '60 furent des années de croissance, qui permirent à l'usine d'occuper une cinquantaine de travailleurs. Malheureusement, deux crises pétrolières, doublées d'une gestion défaillante, entraînèrent la liquidation de la société début 1981.

Lorsque l'employeur décida de procéder au licenciement collectif de la dizaine d'ouvriers qui restaient dans l'usine, contraints au chômage économique intensif, Marcel Bartholomi, appelé à l'entreprise par les travailleurs, proposa de négocier la reprise des activités par le personnel avec le soutien de leur organisation syndicale.

La négociation, de longues recherches et de multiples démarches commencèrent. L'élaboration du projet et le montage du dossier financier pri-

rent plus d'un an: vérifier les marchés, contacter les clients potentiels, fixer les montants des investissements, établir le plan d'affaires, obtenir les financements, associer les travailleurs, rédiger les statuts et constituer la société.

Ces nombreuses investigations aboutirent à la possibilité de relancer uniquement l'activité du département "brûleurs à mazout" et de sauver quelques emplois. Quatre anciens ouvriers devinrent coopérateurs et se lancèrent dans l'aventure, avec le soutien de quelques sympathisants. Un emprunt bancaire difficile à obtenir, garanti par un fonds social, compléta le capital social et permit le rachat des machines.

Dès le démarrage de la SOCOMEF, avec deux ouvriers et un gestionnaire à mi-temps, celle-ci dut libérer les lieux. Elle transféra ses activités dans un hall qu'elle loua à quelques centaines de mètres du centre de Theux, à Juslenville, où l'exploitation atteignit rapidement l'équilibre.

La SOCOMEF se développa dans sa nouvelle implantation. Elle entreprit de diversifier sa clientèle et sa production. Dans ce but, elle se porta candidate à la reprise en 1989 de TSI (Tôlerie Soudure Industrielle), une société en faillite à Pepinster. Elle acquit les machines auprès du curateur et réengagea six ouvriers pour assurer la reprise partielle des activités dans les métiers de la tôlerie.

Il fallut, dans la foulée, regrouper les fabrications des deux ateliers fin 1989 – début 1990 sur 3000 m² de bâtiments industriels acquis dans l'urgence par SOCOMEF, rue des Déportés et rue de Liège à Verviers. C'est sur ce nouveau site que quinze travailleurs réunis par SOCOMEF se lancèrent dans une nouvelle aventure d'expansion économique, au départ de deux entreprises abandonnées.

Rapidement, les deux activités de fabrication de brûleurs et appareils de chauffage d'une part, et de tôlerie-soudure d'autre part, confirmèrent leur complémentarité et leurs compétences en participant à l'augmentation du chiffre d'affaires et du personnel qui grimpa jusqu'à 25 travailleurs.

Aujourd'hui, malgré la diversification, les recherches et développements engagés, les chocs pétroliers successifs et la crise en 2008 ont eu pour conséquences de provoquer le repli du carnet de commandes, de la production et du personnel qui ne compte plus que onze travailleurs.

La SOCOMEF adapta sa surface de travail afin de libérer un hall de 1000 m² pour accueillir les machines d'usinage d'une autre société coopérative de production, l'Atelier Régional Mécanique (ARM). Les deux sociétés coopératives font partie du groupe d'Economie Sociale FOSODER (Fonds de Solidarité et de Développement Régional) qui intègre son action dans un champ plus large, visant la restructuration et le développement démocratique du tissu industriel et de l'économie régionale.

La démocratie économique dans l'entreprise

Dès sa création, la SOCOMEF devint un laboratoire d'expérimentation des relations sociales et des ressources humaines.

L'entreprise prit la forme juridique de la société coopérative, afin de s'inscrire dans une démarche de démocratie économique, selon le principe:

un homme ou un travailleur = une voix.

C'est le Conseil Wallon de l'Economie Sociale qui définit plus tard les quatre principes suivants de l'Economie Sociale auxquels se rallient les sociétés coopératives ouvrières de production.

1. La finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit.
2. L'autonomie de gestion.
3. Le processus de décision démocratique.
4. La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Comme les Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) en France aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les règles de base sont les mêmes: les travailleurs sont associés en vue d'une production marchande. Ils détiennent

nent collectivement le capital et le pouvoir décisionnel.

Les coopératives sont tout le contraire des sociétés anonymes, ces instruments discrétionnaires de l'économie capitaliste.

Dans la sphère économique des coopératives, les deux dimensions sont présentes depuis les origines. D'une part, la production, parce que les sociétés coopératives ne sont pas des associations, ce sont des entreprises destinées à générer du profit ou à disparaître. La production est d'évidence l'élément essentiel de la survie de la société coopérative de production. Mais la possession collective du capital social par les travailleurs constitue l'autre impératif de la coopérative. Sans cela, il n'y a plus coopérative, mais entreprise traditionnelle. La propriété collective et l'autogestion de l'entreprise ne se mesurent pas seulement à la structure de son capital social, mais davantage par le degré d'autonomie dont dispose le travail solidaire, par opposition à la spéculation financière.

Même s'il existe des limites au niveau de l'entreprise, ces coopératives ont été et perpétuent des pratiques concrètes d'autogestion. Tous les acteurs intègrent la coopération avec la volonté de faire fonctionner un projet collectif, porteur de valeurs sociales communes, de responsabilité, de solidarité, de liens avec les milieux extérieurs sympathisants. La coopérative de production est à la fois l'expression d'une utopie sociale et d'une lutte de classe, s'inspirant de la démocratie et du suffrage universel. Car la coopérative de production est aussi un outil de lutte ouvrière, comme refuge pour les militants licenciés ou comme solution d'attente lorsque l'outil de travail et l'emploi sont menacés en temps de crise, comme c'est le cas aujourd'hui. Et, à l'échelle de ces aventures collectives que sont les coopératives, ce n'est pas une utopie. ■

**" A tout problème,
il y a une solution adroite,
plausible et fausse."**

H.L. Mencken,
cité par John Plender,
Financial Times, 24 février 2010.

Fasinpat: produire autrement est possible

Un autre modèle de gouvernance d'entreprise est-il possible? A cette question, les ouvriers de l'usine de céramiques Fasinpat (ex-Zanon) en Argentine répondent depuis 2001 par l'affirmative. A l'époque, en pleine crise de la dette, l'entreprise à capitaux italiens Zanon décide de licencier la majorité des travailleurs de l'usine. Les ouvriers refusent et occupent la fabrique durant plusieurs mois. En mars 2002, 220 des 330 ouvriers relancent l'outil sous contrôle ouvrier. Depuis, chez Fasinpat (lire: "fabrique sans patron"), chacun perçoit le même salaire. L'usine est organisée en 30 secteurs avec, pour chacun d'eux, un poste de coordination occupé à tour de rôle par tous les travailleurs. Les décisions stratégiques sont votées en assemblée générale. Cet anachronisme, du point de vue du discours managérial dominant, a permis de passer d'une production de 20.000 m² de céramiques en 2002 à plus de 400.000 m² en 2007. En quelques années, avec l'aide des universités locales, les travailleurs ont réinvesti près de 300.000 dollars dans la modernisation de l'outil, ce qui a permis de diversifier la production. Résultat, l'entreprise a doublé ses effectifs (460 travailleurs). Le secret du succès: l'implication des travailleurs de Fasinpat dans toutes les luttes sociales régionales. Etudiants, personnel hospitalier ou minorités ethniques, tous recevront à un moment le soutien des travailleurs de la fabrique de céramiques. Logique, dès lors, en 2003, lorsque sous la pression du gouvernement de Silvio Berlusconi, les forces de l'ordre argentines voulurent récupérer l'usine, que plus de 5.000 personnes soient venues la protéger. Malgré son mode de gestion différent, Fasinpat n'échappe pas cependant à la crise actuelle. D'autant plus que, toujours considérée comme hors-la-loi par son gouvernement, elle s'est vue barrée l'accès aux aides publiques (170 dollars par travailleur et des subsides énergétiques) proposées aux autres entreprises. Néanmoins, les ouvriers de Fasinpat continuent à négocier pour sauver un autre modèle de l'entreprise. Les leçons viennent aussi du Sud... ■

Dépêche publiée sur l'observatoire des entreprises du Gresea (Belwatch):
http://www.gresea.be/Occupationusine_Fasinpat_26juin09.html

Source: La "fabrique sans patron" Zanon, une utopie réelle en danger, interview du travailleur Luis Diaz à l'adresse :
<http://www.infosud.org/spip/La-fabrique-sans-patron-Zanon-une-utopie-reelle-en-danger-1571.html>.

Voir également l'analyse de Franciscos Morillas sur le site Risal à l'adresse: <http://risal.collectifs.net/spip.php?article1120>.

Traitement Gresea: 26 juin 2009.

Cadrage institutionnel

Propage, agence conseil en économie sociale

A partir de 2004, les politiques publiques de soutien à l'économie sociale en Région wallonne ont connu une forte structuration. Alors que jusque là, aucune ligne budgétaire spécifique n'était allouée à ce secteur, un programme budgétaire particulier est créé pour l'économie sociale.

Ce programme budgétaire permet de visibiliser les moyens que la Région wallonne injecte pour soutenir le développement de cette économie alternative, et surtout permet de garantir l'affectation de ces budgets à ce secteur.

Dans cette logique, le Parlement wallon a adopté, fin 2008, un décret relatif à l'économie sociale. Ce texte a plusieurs objectifs.

D'abord, il donne une base légale à la définition de l'économie sociale, autour de quatre critères:

- finalité de services à la collectivité;
- primauté du travail sur le capital;
- autonomie de gestion;
- gestion participative des entreprises.

Ensuite, il instaure le "Conseil Wallon de l'Économie Sociale" (en abrégé, le CWES) où sont représentées les entreprises du secteur, les fédérations patronales (UCM et UWE principalement) et les organisations syndicales. Ce CWES a pour fonctions principales de permettre un dialogue entre acteurs concernés et de remettre des avis sur l'action du gouvernement en ce qui concerne cette matière.

Enfin, il favorise l'émergence de collaboration entre entreprises d'économie "classique" et entreprises d'économie "sociale".

Outre ce texte, deux mesures de soutien au développement de l'économie sociale avaient été mises en place précédemment. D'une part, depuis 1995, la SOWECSOM (pour Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande)

permet d'accorder des prêts et d'intervenir directement dans le capital d'entreprises d'économie sociale. Elle est dotée d'un capital de 15 millions d'euros. D'autre part, depuis 2004, un décret wallon permet la reconnaissance et l'agrément d'Agence Conseil en Économie Sociale. Ces structures, au nombre de dix en Région wallonne, ont pour vocation d'accompagner et de conseiller des entreprises et des projets d'économie sociale.

En outre, certains dispositifs publics particuliers ont été mis en place pour renforcer certaines politiques en matière par exemple d'insertion socio-professionnelle de publics fragilisés.

On mentionnera ici, les Entreprises d'Insertion (EI en abrégé) sociétés commerciales qui ont pour vocation de recruter de manière prioritaire des demandeurs d'emploi peu qualifiés (c'est-à-dire qui, qu'au moment de leur engagement, elles ne disposent pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur).

Il y a aussi les Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale (en abrégé IDESS): des projets qui visent la création d'emplois peu qualifiés dans le secteur des services de proximité en faveur de particuliers. Sont particulièrement visés ici les petits travaux de l'habitat et les petits travaux de jardinage (les travaux visés sont ceux qui, parce que de trop petite importance, sont refusés par les professionnels de ces secteurs) ou encore des activités de transport social.

Enfin, les Entreprises de Travail Adapté (ETA en abrégé) sont soit des asbl, soit des sociétés à finalité sociale qui ont pour particularité d'engager de manière prioritaire des personnes handicapées. Les ETA sont surtout actives dans le secteur des services aux entreprises et singulièrement dans tout ce qui touche au conditionnement.

Deux autres mesures plus particulières méritent d'être soulignées. D'une part, le dispositif VESTA, qui propose de soutenir la création de sociétés à finalité sociale dans le secteur immobilier. D'autre part, le dispositif PERICLES, qui propose de soutenir la création d'entreprises d'économie sociale, en partenariat avec des entreprises "classiques" afin de créer des emplois peu qualifiés dans le secteur des services aux entreprises.

Les différentes actions exposées ci-dessus se sont traduites dans des chiffres d'augmentation de projets et d'augmentation de budgets consacrés aux différentes mesures. Ainsi, pour ne parler que des EI, le budget qui leur est consacré à été multiplié par 4 entre 2004 et 2009, et le nombre d'emplois qu'elles ont créés à été multiplié par 10 au cours de cette même période.

En conclusion, on peut considérer que le soutien public à l'économie sociale s'est structuré autour de trois pôles.

Primo, la politique en matière d'économie sociale est avant tout une politique économique qui s'intègre dans le développement socio-économique régional.

Secundo, le secteur dispose de forces et de faiblesses. Il faut accentuer ces forces et lui permettre de se positionner sur des activités où il sera le plus performant, en terme de création d'emploi notamment.

Et tertio, il faut considérer que l'économie sociale est complémentaire aux autres initiatives économiques et que c'est le partenariat entre économie classique, économie publique et économie sociale qui est porteur de progrès social et économique. ■

www.propage-s.be

La coopération territoriale face à la finance de marché. Un retour au bon sens

Jacques Prades, CERISES-Université de Toulouse 2-Le Mirail

Référence obligée, les coopératives ouvrières de Mondragon incarnent une réponse autogestionnaire à la mondialisation. La structure fonctionnelle des coopératives de Mondragon montre comment un groupe coopératif peut mieux résister à la crise financière.

Le complexe coopératif de Mondragon¹, parce qu'il assure une rémunération du travail supérieure aux salaires espagnols pour un même poste de travail (environ 15 %), parce qu'il permet la constitution d'une épargne des ménages (épargne forcée comme celle de Lagun Aro ou libre) et que l'investissement des coopératives est financé en large partie sur des ressources internes, est une réponse micro-économique à la crise financière mondiale que nous traversons.

Car cette crise financière résulte d'une rupture d'un nouveau mode de croissance du capitalisme qui ne lie plus salaire et investissement par le biais de la productivité, négocié au niveau de la branche à l'intérieur d'un cadre national, mais investissement et épargne, négociés au niveau de l'entreprise, très fortement dépendants du marché des capitaux et de la possession de titres au niveau international. Aujourd'hui, la compétitivité joue le rôle qu'assumait hier la productivité, dans cette analyse (Aglietta, 1998).

Cette réponse coopérative micro-économique est indissociable d'un mode de gestion et de stratégie. En effet, les rémunérations dépendent des coopérateurs, l'épargne est fonction du revenu perçu et l'investissement ne peut pas faire appel directement au marché financier puisque les coopératives ne sont pas (au moins directement) cotées en bourse.

Afin de mieux comprendre les particularités de l'expérience de Mondragon dans cette situation, nous allons d'abord évoquer quelques éléments contextuels, ensuite diviser l'histoire de

ce groupe en fonction de trois modèles pour permettre une lecture plus approfondie de la structure fonctionnelle de Mondragon Corporacion Cooperativa (MCC), de sa direction et de sa stratégie.

Panoramique socio-historique

Mondragon est composé d'environ 120 coopératives de tous secteurs d'activité, notamment une forte dominante industrielle, qui sont majoritairement situées sur le même lieu, le Pays Basque espagnol.

Le complexe offre plus de 70 000 emplois. La région, qui englobe le village de Mondragon, connaît un taux de chômage d'environ 3%, contre 7% dans le Pays Basque espagnol et 11% en Espagne. Ces chiffres de 2006 précèdent la crise financière qui va frapper de plein fouet ce pays (parce que le taux d'épargne des ménages en Espagne est faible, les salaires bas et l'endettement public faible, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'"amortisseur").

Dans le complexe coopératif de Mondragon, le salaire minimum y est plus élevé que le minimum espagnol; le syndicalisme y est inexistant et interdit par les statuts pour les coopérateurs; le licenciement d'un coopérateur est difficile pour les coopératives de Mondragon, bien qu'actuellement, un coopérateur mis à pied, ait mis une coopérative au tribunal. L'équilibre géographique et spatial est assez exemplaire dans cette région. En vingt ans, le nombre d'emplois a été multiplié par quatre: le nombre de coopérateurs du seul Mondragon est à peu près l'équivalent du nombre total de salariés des scop en France.

Du contexte géo-politique du complexe coopératif de Mondragon, on retiendra trois facteurs clés.

Le premier tient à la dynamique politique. Le Pays Basque espagnol est un terreau de luttes politiques qui ne s'est jamais tari avec le franquisme. Si cette lutte est maintenant moins frontale, la dimension politique de l'expérience des coopératives ne s'est jamais démentie. En témoigne la fermeture des coopératives lorsque les coopérateurs revendiquent le rapatriement des détenus autonomistes dans le Pays Basque: des hordes de Basques, photographies de leurs proches sur un panneau, en silence et immobiles, bordent les routes nationales sur des kilomètres. En témoigne encore le financement de l'apprentissage de la langue basque dans les ikastolas par les coopératives qui n'a jamais été interrompu, y compris durant la période franquiste, marquée par l'obligation de parler castillan. En témoigne enfin l'existence de villages et de villes d'importance moyenne qui ne sont pas encore tractées par le tourisme (ce qu'on ne trouve plus dans le sud de la France ou dans les régions touristiques): l'élevage prédomine, ce qui est expliqué par l'existence persistante de propriétés communales.

Cette proximité d'un territoire fortement industriel, de belles plages et de prairies d'élevage est assez frappante, et montre que le prix élevé du foncier n'a pas eu de fortes incidences sur l'élevage. Cette remarque n'est pas sans rappeler le contexte de naissance des premiers mouvements coopératifs dans les années 1830 en France (le fameux mouvement des "enclosures" qui a mis fin aux biens communaux). Cette région est donc caractérisée par une cohabitation entre plusieurs formes de territoires.

On aura compris que dans la bataille qui opposa Robert Owen aux Déclarations du IV^{ème} congrès coopératif de 1832 qui revendiquait "la neutralité politique", les coopérateurs basques n'ont pas abandonné la lutte politique, même si elle n'a pas d'importance ex-

plicité dans les choix stratégiques de MCC. Cette non neutralité politique est renforcée par le "ninisme" dont se nourrissait le prêtre Don José Arizmendiarieta (ni libéralisme-ni collectivisme ou encore ni gauche-ni droite), qui le rapprochait du personnalisme français. Ce mouvement des années trente permet de comprendre la philosophie de Mondragon².

En rapprochant cette expérience des propos de Denis De Rougemont, personnaliste suisse, on peut mieux comprendre le régionalisme basque et le lien qui unit coopérative d'une part et autonomie et fédéralisme d'autre part, illustré par les Directives pour un manifeste personnaliste de J. Ellul et B. Charbonneau. Trois principes guident ce rapprochement: la primauté de la personne sur l'individu, la subordination de la production à la consommation et la décentralisation de l'Etat³.

Le deuxième facteur est que l'essentiel de l'histoire de MCC n'obéit à aucune théorisation idéologique, mais à quelques principes qui se sont forgés pragmatiquement. Il en va de la création de la Caja Laboral, qui répond au besoin d'un outil financier autonome et propre aux coopératives, comme de la création de Lagun Aro, qui résulte du refus de la sécurité sociale espagnole d'assurer des ouvriers-patrons, ou encore des écarts de "salaire" après 1971 qui s'élargissent pour limiter le départ des directeurs des coopératives. Si le catholicisme ne joue plus aucun rôle dans les décisions des coopérateurs, le Président du Conseil recteur de Fagor prétend toujours qu'il existe "une volonté de ne pas laisser des gens sur le bord du chemin". Il s'agit moins d'une morale, au sens d'un devoir, que d'une éthique, au sens d'une conviction ou même d'une posture. Cette posture est assez proche de celle qu'évoque J. Ellul lorsqu'il parle des quatre règles de l'honneur qu'il s'assigne: ne pas se mentir, ne pas mentir aux autres, avoir la main tendue et être inflexible devant les puissants.

Le troisième facteur essentiel est que "la production de collectifs" dépasse largement le cadre de l'entreprise. On en veut pour preuve l'usage

toujours actuel des sociétés de repas collectifs autour de tablées de 20 à 30 copains, de l'élection des coopérateurs à la gestion des principaux villages voisins ou encore le sentiment d'appartenance dont témoignent les habitations qui partagent les trois couleurs symboliques du Pays Basque: le rouge basque, la croix blanche du catholicisme et la croix verte de Guernica. MCC n'a pas créé le collectif: les coopératives sont insérées dans une culture existante, mais elles permettent de résister à la pression de l'individualisme.

Ces considérations générales sont à l'opposé de toutes formes de prosélytisme, au sens où les coopérateurs chercheraient à rallier à leur cause. Il s'agit d'un sentiment plutôt inverse, celui de se protéger contre l'envahisseur ou d'avoir au sein de "la mondialisation" une place respectée.

Trois phases historiques

On peut découper l'histoire de ce complexe coopératif en trois phases qui correspondent à la suprématie d'un type de modèle.

Première phase, 1956-1970, est caractérisée par la construction d'un complexe gravitaire, composé de coopératives créées autour d'un noyau dur initial de coopératives industrielles: Ulgor et Arrasate. Les autres coopératives s'agrègent par complémentarité fonctionnelle. Dès 1943, Arizmendiarieta crée une école professionnelle. Selon lui, "il faut socialiser le savoir afin de démocratiser le pouvoir". C'est de cette école que sortiront les cinq premiers coopérateurs.

En 1959, une société coopérative de crédit (la Caja Laboral Popular) doit assurer le développement coopératif. Il s'agit d'une caisse dont la vocation est de financer les coopératives de Mondragon (Ulgor, San José-première coopérative de consommation...) car aucune banque ne s'y intéressait. Toutes ces coopératives reposent sur la même architecture de financement. Lorsqu'un travailleur associé rentre dans la coopérative, il perçoit une avance sur travail d'un peu plus de 1000 € mensuel. Il verse environ 12 mois de salaire à la coopérative, soit aujourd'hui, 12.958€.

Cet apport est définitivement acquis par la coopérative et définitivement perdu par le coopérateur. 75% de cet apport donne lieu à des intérêts qui seront restitués au moment du départ du coopérateur. Jusqu'en 1971, l'Etat verse l'équivalent aujourd'hui de 25.000 € au titre de la création d'emploi. Pour assurer le poste de travail, il reste 70.000 € avancés par la Caja Laboral en termes de prêt.

Le poste coûte donc un peu plus de 105.000€ dans l'année, dont 70.000€ sont avancés en termes de prêt par la Caja Laboral, 25.000€ versés par l'Etat contre le chômage et environ 13.000 € par le travailleur lui-même, soit 10% du coût salarial annuel sur le poste.

Le complexe Mondragon connaît une croissance très forte de ses coopératives durant cette période, notamment autour du travail du fer, cœur de métier de Mondragon, à partir duquel s'agglomèrent les autres coopératives. En 1964, le groupe Ularco est né, il est l'ébauche de ce que deviendra la Mondragon Corporacion Cooperativa (MCC). La coopérative-mère Ulgor est éclatée en plusieurs départements, dont Fagor Electronica, puis en 1967, Fagor Ederlan, association qui constitue Ularco.

L'idée que la coopérative fonctionne mieux si elle ne dépasse pas une certaine taille (en moyenne 300 coopérateurs) devient de plus en plus prédominante, ce qui conduit à l'application d'une stratégie de "marcotage": la croissance se fait par démultiplication des plans pour faire en sorte que les coopératives maintiennent une taille minimale.

En 1970, Ularco est une association qui fédère 40 coopératives. Le terme Holding est complètement inadéquat pour Mondragon car il n'existe pas de maison-mère qui détient financièrement les coopératives, mais une association (de type Loi 1901) qui est liée aux coopératives au travers de contrats non financiers. Dès 1964, les différentes coopératives créées génèrent des produits à forte valeur ajoutée (coopérative d'automatisme, de vente de technologies...). A cette époque, le complexe

n'est pas encore ouvert aux marchés internationaux, réalisant moins de 7% d'exportations, un chiffre expliqué par des frontières très protégées sous le pouvoir franquiste.

L'évolution de l'emploi y est assez fulgurante. Par ailleurs, l'enseignement et la recherche constituent la pierre angulaire de ce complexe. Mondragon financera toujours l'apprentissage de la langue basque (à l'époque où le basque est interdit). En 1966 est créée ALECOOP, une coopérative qui s'occupe du financement des études de l'école de Mondragon. ALECOOP ne travaille qu'avec des étudiants coopérateurs qui ont la possibilité de travailler les matins et d'aller à l'université coopérative les soirs. L'université coopérative de Mondragon est financée soit par des étudiants qui paient leur droit d'entrée, soit par ALECOOP qui ne travaille qu'avec des étudiants coopérateurs.

La deuxième phase, 1971-1990, marque le passage au modèle en districts. Bien que cette stratégie ait été pensée un peu avant, cette époque est caractérisée par le passage du modèle gravitaire au modèle en districts. Ce concept de "districts industriels" est apparu en Italie durant les années soixante-dix pour caractériser des dispositifs qui tiennent au plan économique, par la présence de petites entreprises qui s'insèrent avec succès dans le marché mondial grâce à une industrie spécialisée.

Au-delà de la crise économique mondiale, l'année 1975 est également marquée par la mort de Franco, dont la conséquence est d'accélérer l'ouverture de l'Espagne au commerce international et marque la fin du privilège protectionniste. L'année suivante est également marquée par la mort d'Arizmendiarieta, le fondateur de la Caja Laboral et un des éléments clés du système. Sa mort symbolise également celle du catholicisme qui s'effrite dans le monde, mais plus particulièrement en Espagne qui ne connaît, contrairement à l'Italie, aucun répit.

A cette époque, on assiste à l'ouverture du complexe coopératif de Mondragon. Les avances sur travail ne de-

vaient pas dépasser l'écart de 1 à 3, une idée forte du système instauré sous l'impulsion d'Arizmendiarieta; cependant, certains directeurs de coopératives commençaient à quitter le complexe pour rejoindre le secteur privé-lucratif, où les salaires sont plus élevés.

Il fallait donc trouver un moyen de retenir les directeurs sans pour autant creuser trop l'écart des salaires. La réponse sera pragmatique: à partir de quelle somme les cadres ne partiraient pas? Environ 30% au-dessous de ceux perçus dans le secteur privé. De combien est-on capable d'élever celui des bas salaires, sans compromettre l'équilibre économique? Environ 15 de plus. Au total, en 2007, les écarts de rémunération à Mondragon restent relativement faibles (de 1 à 6). Cet écart n'a pas été calculé, mais s'est imposé par pragmatisme.

Par ailleurs, en 1991, le licenciement étant difficile et non souhaité, un système de transfert de postes de travail est mis en place à Mondragon permettant le transfert de coopérateurs d'une coopérative vers une autre dans le cas d'une baisse d'activité de l'une d'entre-elles. Le rôle que l'université joue à cet égard est primordial, assurant la formation des coopérateurs transférés; mais cela ne constitue pas un phénomène massif. Une des clés du système Mondragon s'avère donc être la possibilité d'ajuster un rapport salarial fixe en instaurant une flexibilité du travail, une forme de flexisécurité.

Enfin, Mondragon n'échappe pas à la crise économique, et notamment la crise industrielle qui touche peu à peu tout le pays. En 1982, les salariés décident de mettre un frein à la progression du nombre des coopérateurs et de diminuer exceptionnellement l'avance sur travail de 12%, afin de pouvoir réintégrer les coopérateurs en surnombre. Cette diminution de l'avance sur travail restera un épiphénomène, mais un élément important de l'histoire de Mondragon. En effet, ce sont les coopérateurs eux-mêmes qui décident de leur rémunération au conseil social, organisme dont les directeurs de coopératives ne font pas partie.

En 1971, le centre de recherche technologique IKERLAN est créé. Il va croître au fil des ans (le groupe passe de 6 chercheurs dans l'équipe initiale, à 36 chercheurs en 1980 à 180 chercheurs aujourd'hui). Et durant cette période, les coopératives commencent à se diversifier et se développer pour aboutir en 1991 à la constitution de MCC. En 1991, est créée la structure définitive de MCC: on peut dire qu'on change de modèle; on passe du district au modèle technologique qui prédomine toujours actuellement.

L'architecture de MCC: le modèle technologique

Mondragon couvre toutes sortes d'activités: l'élevage de mouton, la pêche, l'activité bancaire (Caja Laboral), la distribution (Eroski), la sécurité sociale (Lagun Aro), l'activité universitaire, mais c'est surtout l'activité industrielle qui domine (Fagor, Arassate, etc.). La valeur ajoutée du système Mondragon est essentiellement générée dans les industries de technologies avancées. L'effort pour prendre de l'avance en matière technologique devient indéniable. Le projet de Gaïa, sorte de "Mondragon valley" prend de plus en plus forme: il s'agit de regrouper sur un même site tous les laboratoires de recherches, appliquées et universités. Ce système fonctionne de telle sorte qu'aucune coopérative ne soit exclue ou en grande difficulté. La philosophie de la coopération y prédomine. Dans les activités nouvelles, il a été créé en 2007, une coopérative solaire.

L'unité de base de l'architecture est la coopérative. Le système est complètement structuré sur les coopérateurs (environ 27.000 avant l'arrivée des nouveaux coopérateurs de Eroski en 2009) qui ont le pouvoir des coopératives.

Chaque coopérative est structurée autour de deux organes. Il s'agit, d'une part, du conseil recteur qui est l'équivalent d'un conseil d'administration et, d'autre part, du conseil social qui constitue un conseil de coopérateurs, où les directeurs des coopératives ne peuvent pas siéger. Le conseil social s'occupe de la durée de travail des coo-

pérateurs, des avances sur travail et des conditions d'hygiène. Un principe important: les personnes qui siègent au conseil social ne peuvent pas siéger au conseil recteur, de sorte qu'on limite les effets de pouvoir. Elles sont élues pour des durées de quatre ans renouvelables.

Les coopératives sont ensuite agrégées en départements, douze pour le secteur industriel. La division en département est importante puisque la proposition d'intégration d'une nouvelle coopérative ou sa création ne peut se faire que par les départements. Ce sont eux qui proposent à MCC l'intégration d'une nouvelle entité absorbée, ou intégrée, mais il n'y a pas de concurrence entre les coopératives.

Chaque département est inséré dans trois grands secteurs.

Il s'agit, primo, du secteur financier qui comprend la Caja Laboral Popular (banque) et Lagun Aro (assurance). Tous les coopérateurs ont un compte domicilié à la CLP. Chaque coopérative peut utiliser plusieurs banques et la CLP a une multitude de clients qui ne font pas partie de MCC. A partir de ces règles, on a deux systèmes de financement des prestations: un système de répartition (chaque année, on établit une balance entre le volume des dépenses et le volume des versements. On répercute chaque année le solde de l'année précédente. Sont ainsi couvertes les dépenses pour la santé, la part des salaires compensés pour cause de maladie et les allocations familiales) et un système de capitalisation: A partir de 1963, toutes les coopératives doivent adhérer à une mutualité mise en place par les pouvoirs publics, la "mutualité des autonomes". Bien qu'il y ait eu quelques résistances de la part de la Caja Laboral, les coopérateurs ont compris l'intérêt qu'ils pourraient avoir à y adhérer. En 1967, il est décidé que la section Agun Aro de la Caja Laboral deviendrait intégrée à la mutualité. En 1969, la Mutualité constitue la base juridique et financière du système général. Chaque "socio" paie 11% de l'avance sur travail à la Mutualité. Ce montant représente 40% des dépenses moyennes anticipées, ce qui signifie que

Agun Aro assure le complément de 60% des dépenses. En 1973, Lagun Aro devient autonome, détachée de la Caja Laboral. A cette date (2006), le système est équilibré et l'épargne salariale assurée à ce jour une retraite plus élevée que les derniers salaires versés aux "socio".

Secundo, le secteur industriel, qui constitue le cœur de métier de la MCC, occupe 27.000 postes de travail divisés en 12 branches industrielles; Fagor Electrodomestic constitue l'entreprise la plus importante de ce pôle (environ 3.000 personnes). Le secteur de distribution emploie 30.000 personnes regroupées autour de 13 unités. De plus, 11.000 personnes sont mobilisées à l'étranger. C'est à l'intérieur de ce secteur qu'il a été décidé d'intégrer Brandt-France sous le capital de Fagor.

Tertio, enfin, le secteur de distribution, tracté par les activités d'Eroski, de loin le plus expansionniste aujourd'hui. Durant l'année 2007, l'actif, après les réajustements de consolidation, a augmenté de 2.600 millions d'euros, à la suite du rachat de Caprabo (il s'agit de supermarchés de nouvelles tendances: celui de Barcelone est de 4.000 m², offre des promotions hebdomadaires, a multiplié les signes de produits frais). 38.500 des employés d'Eroski sont entrés dans le capital, permettant ainsi d'achever le processus de conversion de l'ensemble de ses employés en membres de la coopérative. Au total, quelque 52.000 employés deviendront probablement coopérateurs à partir de 2009.

On y ajoutera, pour terminer, le secteur transversal qui comprend la recherche, l'enseignement et l'université et constitue le centre du dispositif. L'université d'environ 3.500 étudiants est un élément important à cet égard. 30% sont placés dans les coopératives à la fin de leurs études. 15% des directeurs des coopératives sont issus de l'université de Mondragon. Il faut revenir également sur l'idée force de ce système qui est la capacité à créer des collectifs à partir de rien. Tout le monde participe à ce phénomène collectif où la rémunération n'est pas un élément essentiel. Et cette variable est plus importante que le

fait basque. On pense que 500 coopérateurs est la taille maximale et 200 coopérateurs est la taille idéale pour la fluidité de l'information. "El Polo de Innovacion Garaia" est un projet de 50 hectares d'établissements en collaboration public-privé intégré et ouvert entre universités publiques, centre de recherche appliquée de Mondragon. C'est ce complexe qu'on pourrait nommer "Mondragon Valley"!

Mondragon Corporacion Cooperativa (MCC) est la structure qui compose les trois blocs. Au total, avec le secteur financier, MCC mobilise 65.000 à 70.000 personnes dans le monde. En 1991, l'idée que le pouvoir est celui des coopératives prédomine. La MCC est composée de personnes qui sont exclusivement des coopérateurs ce qui implique un mélange entre les activités des coopérateurs au sein des coopératives et les fonctions électives.

Par exemple, le président du conseil de surveillance de Brandt France, qui est une filiale de Mondragon, est rémunéré par le groupe Mondragon. Il était donc à la fois à la direction de Brandt à Paris et coopérateur de Mondragon, ce qui fait de son poste un poste de transfert d'une coopérative de Mondragon sur un poste de direction d'une filiale française. La durée du contrat est de 4 ans sur proposition de la commission permanente, renouvelable sans limites, mais il doit y avoir un vote d'accord par l'assemblée générale de la coopérative. Parfois, la commission permanente fait 2 ou 3 propositions.

Il existe certains membres qui font partie de la coopérative de services de MCC: les ressources humaines qui tentent d'harmoniser, les ressources financières et le secrétariat général. Cette coopérative qui vit des ressources des autres coopératives doit avoir une quarantaine de membres. Au total, tous les membres de la direction de MCC sont coopérateurs d'une autre coopérative.

MCC n'a aucun rôle dans la détermination des avances sur travail. Celles-ci sont décidées lors du conseil social qui existe dans toutes les coopé-

ratives. MCC ne fait que donner des indications sur les écarts d'avance de travail entre les différentes coopératives. Il fixe le cadre général. Mais MCC n'agit pas directement sur la question du financement, n'ayant pas de moyens financiers. Il dispose cependant d'un rôle d'influence sur les directeurs de coopératives.

Une idée extrêmement forte revient dans les discussions: la forme coopérative est une forme contractuelle. Toutes les décisions qui se prennent au sein de MCC sont d'abord muries au sein des coopératives. MCC est donc un organisme consultatif qui oriente la stratégie et donne un certain nombre de règles générales, mais la coopérative elle-même joue le rôle le plus important. Le directeur de la coopérative est très contraint par l'ensemble des coopérateurs. N'oublions pas non plus le rôle clé des branches qui fixent les entrées et sorties des coopératives. Il y en a 12 dans le secteur industriel.

Le congrès est un espace démocratique à Mondragon regroupant 650 coopérateurs élus pour 4 ans et représentant proportionnellement le nombre de coopérateurs par coopérative. Le congrès, l'instance suprême, est plus formel qu'effectif; le véritable pouvoir étant celui des deux conseils (social et recteur). Les réunions du congrès ne sont pas très automatisées et les décisions qui y sont prises sont définitives parce que tous les coopérateurs y participent.

Le conseil général des coopératives, quant à lui, est un organe exécutif composé de 16 membres nommés par la commission permanente qui a deux fonctions: la gestion du fonds intercoopératif qui représente 10% des excédants de chaque coopérative et l'aide au financement des investissements de croissance et d'internationalisation.

Les directeurs de coopératives sont tous des coopérateurs et perçoivent des rémunérations complémentaires en tant que directeurs qui font l'objet d'un vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, la démocratie peut s'exercer plus facilement. En ce qui

concerne les grosses coopératives (Caja Laboral, Fagor, etc), la rémunération d'un dirigeant peut être deux fois inférieure à celle de son équivalent dans le domaine lucratif (autour de 100.000 euros). En moyenne, on peut dire que la rémunération d'un dirigeant est de 30% inférieure.

Concernant la stratégie de MCC, il s'agit plus exactement d'un assemblage des différentes coopératives. Il y a tous les cas. En Chine, le complexe fabrique des cocottes-minute; la moitié du marché est vendue sur place, l'autre moitié vendue ici. Il est clair que le coût salarial y est pour beaucoup. Mais ce n'est pas un cas général. La cotation en bourse est contraire aux principes coopératifs. Mais ne pas aller en bourse, c'est perdre la puissance financière. Selon Acedo, MCC avait imaginé, un moment, un montage possible, mais la crise financière nous pousse à abandonner.

Pour conclure

Les entreprises d'économie sociale sont le produit soit de la nécessité et de la lutte contre l'exclusion, soit d'un mobile de nature politique. Mondragon n'échappe pas à cette règle. Le système de répartition qui y est mis en place montre que le gain y est un moyen de faire vivre les coopératives, mais n'est pas l'objectif recherché. Les coopérateurs ne s'enrichissent pas avec la croissance des gains. Aujourd'hui le militantisme catholique est moins important qu'auparavant et la particularité basque contribue à une autre idée, plus fondamentale: la capacité de créer des collectifs. En France, nous faisons continuellement une confusion entre le collectif et l'Etat. Au Pays Basque, créer des collectifs ne correspond pas nécessairement à l'intervention de l'Etat; d'ailleurs, l'intervention de l'Etat a été très minime.

Par ailleurs, une idée très puissante dans ce mouvement est celle de l'hétérogénéité; créer du collectif, c'est créer de l'hétérogène. Dans ce système, l'accent est mis sur la personne et non sur l'individu (ce sont là les traces du personnelisme), et chaque personne arrive à partir du groupe à se développer

et à aller plus loin. Ces idées ont permis à Mondragon de se diversifier et de créer des coopératives dans tous les secteurs d'activité.

Certains principes semblent de plus en plus contestés aujourd'hui suite aux différents changements opérés à Mondragon pour deux raisons.

La première est que la croissance du groupe depuis 1991 repose sur des rachats d'entreprises classiques et non sur la création de coopératives, lorsque ces entreprises ne se transforment pas en coopératives et maintiennent leur statut, ce qui n'est pas le cas de Eroski aujourd'hui. Aujourd'hui, une partie de l'efficacité du groupe repose sur l'achat à bas coût d'entreprises capitalistes et sur des conditions salariales qui contrastent avec les statuts des coopérateurs basques. MCC répond à cette critique en signalant que ces opérations ne sont que des couvertures financières à des rachats faits par des coopératives. A la vitesse à laquelle Eroski (distribution) absorbe, en Espagne, les autres entreprises de distribution, ces absorptions nécessitent de nouvelles sources de financement et de nouvelles stratégies. Et les dirigeants ont évoqué d'autres possibilités qui ont été bloquées par la crise financière. Le patron historique de Mondragon, Ormaetxea, affirmait pourtant que la cotation en bourse des activités de Mondragon marquerait l'absorption de l'esprit et de la philosophie du groupe par la mondialisation.

Deuxièmement, la moitié des 70.000 personnes employées ne sont pas des coopérateurs. La véritable difficulté est la division au sein des coopératives entre les coopérateurs (qui ont le droit de siéger au conseil social ou au conseil recteur) et les non-coopérateurs qui ne jouissent pas des mêmes droits. Et la véritable question est celle de leur cohabitation, sachant que les salariés ne peuvent appartenir à aucun des deux conseils contrairement aux coopérateurs. Le problème ne se pose pas vraiment aujourd'hui, car le nombre de salariés reste faible au Pays Basque, bien qu'ayant dépassé le nombre de coopérateurs au niveau du groupe, mais il se posera peut-être plus tard... A moins que l'initiative d'Eroski fasse tache

d'huile et qu'on assiste à la conversion plus ou moins lente des employés en coopérateurs.

Nul n'a pu échapper aujourd'hui à la mondialisation. Personne ne sait comment nous sortirons de la crise financière. Mais chacun peut imaginer comment cette crise, dans le contexte de la mondialisation, pourrait accoucher d'une renaissance des coopératives par une régulation venue d'en bas. En effet, le G20 a proposé une régulation par le haut, certains ont imaginé qu'on aurait pu venir en aide des emprunteurs sans secourir des banques avides de profits, mais on n'a pas encore évoqué qu'on pouvait modérer la compétition par une coopération qui deviendrait un modèle d'entreprise.

La somme de comportements micro-économiques, fussent-ils coopératifs, ne fait pas une politique macro-économique et encore moins l'économie d'une analyse de long terme. Mais il n'est pas dit que derrière la stratégie de MCC ne se cache pas une autre manière de faire circuler le capital. Car, ce qui frappe dans l'orientation de MCC ces dernières années est qu'elle ne souscrit pas à la venue d'une société immatérielle où les services se substitueraient à l'avoire et aux biens matériels. Dès lors que sont intégrées les technologies immatérielles à l'intérieur des biens matériels, l'obsolescence des produits est moins rapide, la multiplication des gammes plus faible que lorsqu'il s'agit de services volatils et l'innovation sociale continue encore aujourd'hui à prédominer l'innovation technologique.

La spéculation financière a donc moins de place dans ce modèle et c'est pour cela que le monde des coopératives apparaît comme une réponse partielle à la crise que nous traversons. ■

La version complète de cet article a été publiée sous le titre "Quand la raison économique dérape...le pragmatisme coopératif. Organisation et stratégie de La "Mondragon valley" in: "Les entreprises sociales en Europe"; sous la direction de Nicolas Amadio aux Editions ABI.

Notes

1. Cette expérience était peu connue en France lorsque nous avons commencé à écrire sur elle en 2004. En cinq ans, la production française de reportages, films et articles journalistiques divers s'est multipliée. Comme chaque fois, dans une société médiatique, au "trop de silence" succède "l'excès": les articles s'empilent les uns sur les autres, sans vérification de ce qui a été dit ou écrit précédemment, au mieux en citant les sources, où le normatif l'emporte alors sur les faits positifs. A la suite d'une demande formulée par la direction nationale de la MACIF le 23 septembre 2008 à Paris et d'un entretien avec Fernando Gomez Acedo, Président du Conseil recteur de Fagor Electrodomestique, le 28 octobre 2008 à San Sebastian où se réunissaient les directeurs de coopératives de MCC, nous avons souhaité retourner aux sources et analyser au plus près l'organisation et la stratégie du complexe coopératif de MCC. Cet article est le résultat de ces initiatives.

2. Sur ce mouvement, voir J.Prades (1997).

3. Voir la thèse de B. Ackermann (1996). Dans le programme général d'Ordre Nouveau, on pouvait lire dans le point 8 "La suppression de la condition prolétarienne et du salariat", en point 9 "qu'à l'Etat totalitaire, on oppose le fédéralisme politique et économique", au point 10 que le "fédéralisme se constitue sur la base de communes autonomes et de communautés locales" et au point 10 que "le fédéralisme ne peut se constituer que sur la base des entreprises autonomes, librement constituées par les producteurs associés et responsables". op. cit p 289.

"Aucun citoyen ne pourra s'identifier politiquement, culturellement, personnellement, à cet ensemble gazeux."

Hubert Védrine
au sujet de l'Union européenne
à Vingt-Sept,
cité par Guy Spitaels,
"Chroniques impies", 2010.

Les banques communautaires

Joaquim Melo, *Version actualisée par l'auteur, février 2010; Le Monde Diplomatique Brésil, janvier 2009*

Microcrédit et monnaie locale, deux armes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'initiateur de la première banque communautaire née dans une favela du Nordeste brésilien, présente ici le système de banques communautaires qui réconcilie efficacité des synergies locales, ressources de l'économie mondialisée et éthique solidaire.

Le Brésil compte aujourd'hui 51 banques communautaires en activité¹. Leur objectif est de promouvoir le développement de zones à faibles revenus en soutenant des réseaux locaux de production et de consommation et en appuyant des initiatives d'économie solidaire dans différents domaines.

"Les banques communautaires sont des services financiers solidaires, en réseau, de nature associative et communautaire, tournés vers la création d'emplois et de revenus dans le but de réorganiser les économies locales, en se basant sur les principes de l'Économie Solidaire. Leur objectif est de promouvoir le développement de zones à faibles revenus en encourageant la création de réseaux locaux de production et de consommation et en appuyant des initiatives d'économie solidaire dans différents domaines, par exemple, des entreprises socioproductives, des offres de services, un soutien à la commercialisation (tavernes, petits marchés, magasins et foires solidaires), des organisations de consommateurs et de producteurs."

Voilà la définition arrêtée lors de la Deuxième Rencontre du Réseau brésilien des Banques Communautaires qui s'est tenue du 18 au 21 avril 2007, à Iparana (CE). Elle tente de clarifier une initiative qui a de plus en plus sa place dans l'économie nationale.

La première banque communautaire brésilienne fut la Banque Palmas, inaugurée en janvier 1998 à Palmeira, un quartier pauvre situé dans la périphérie de Fortaleza (CE).

L'idée provenait de l'Association des habitants de Palmeira, zone qui comptait près de 30.000 habitants. Ces derniers ont créé dans le quartier un système économique doté d'une ligne de micro crédit alternatif (pour les producteurs et les consommateurs), d'instruments d'incitation à la consommation locale (carte de crédit et monnaie locale en circulation) et de nouvelles formes de commercialisation (foires et magasins solidaires), en encourageant ainsi au niveau local la création d'emplois et de revenus pour différentes personnes.

La Banque Palmas possède trois caractéristiques centrales: une gestion réalisée par la communauté elle-même, y compris pour l'administration des ressources; un système intégré de développement local qui favorise le crédit, la production, la commercialisation et le renforcement des capacités; et enfin la mise en circulation d'une monnaie locale (le Palmas) qui est complémentaire à la devise officielle (le réal) et qui est acceptée et reconnue par les producteurs, les commerçants et les consommateurs du quartier, mettant ainsi en place un marché solidaire et alternatif entre les familles.

La monnaie Palmas est indexée et a son équivalent en réaux (un Palmas vaut un Réal), ce qui permet à la communauté, dans ses entreprises de production (comme le commerce, l'industrie et les services), d'appliquer le "change" quand elle doit reconstituer ses stocks avec des produits non fabriqués dans le quartier. La monnaie Palmas est déjà acceptée par 240 entreprises qui offrent une réduction de 2 à 15% aux personnes qui utilisent la monnaie du quartier.

En mars 2008, le Ministère du Travail et de l'Emploi a demandé à l'Université fédérale de l'Etat de Ceara d'évaluer l'impact et l'image de la Banque Palmas dans le quartier de Palmeira. Certains résultats méritent d'être mis en lumière:

- 98% déclarent que la Banque Pal-

mas a permis d'améliorer leur qualité de vie

- 26% ont vu augmenter le revenu familial grâce à l'action de la Banque Palmas

- 22% ont obtenu un emploi via la Banque Palmas

- 61% ont accordé une note de 9 ou 10 à la Banque Palmas

Afin de faire connaître la technologie sociale de cette Banque, les habitants du quartier de Palmeira ont créé en 2003 l'Institut Palmas. Deux ans plus tard, cette entité signait un accord de partenariat avec le Secrétariat national d'Économie solidaire du Ministère du Travail et de l'Emploi et la Banque Populaire du Brésil. Cet accord a permis à la Banque Palmas et à d'autres banques communautaires d'avoir davantage accès au crédit et de fonctionner comme correspondants bancaires de la Banque Populaire du Brésil, donc d'offrir des services en tant qu'agences.

Grâce à ce coup de pouce, le Brésil comptait, fin 2008, 37 banques communautaires en activité: 25 dans le Ceara, 4 dans l'Espírito Santo, 3 dans le Piauí, deux dans l'Etat de Bahia, une dans le Mato Grosso, une dans le Paraíba et une dans le Maranhão. Ces banques sont installées dans des zones caractérisées par la pauvreté et l'exclusion financière et bancaire, dans les communautés quilombolas, dans les zones créées par le gouvernement pour installer les Sans Terre ("assentamentos"), dans les régions indigènes, dans la région des casseuses de noix de coco, dans les districts isolés du Nord-Est semi-aride et dans les périphéries urbaines.

Dans la plupart de ces localités, la population locale voyageait debout dans des sortes de camionnettes ouvertes et parcourait jusqu'à 40 km pour payer une facture d'électricité ou encaisser un loyer. Et bien sûr, aucune possibilité de crédit, ni de développement local.

C'était le cas, par exemple, de la commune de Sao Joao do Arraial, dans la région des casseuses de noix de coco. Avec ses 7.000 habitants, la ville avait le 81ème Indice de développement humain le plus bas du Brésil et, selon les données du PNUD (programme des NU pour le développement), 77% de sa population vivait avec un revenu per capita inférieur à la moitié du salaire minimum.

L'économie de la commune est basée sur l'agriculture de subsistance, principalement du riz, du maïs, des haricots et du manioc et sur l'élevage animal (porcs, chèvres, volaille et bovins). Les habitants se consacrent aussi à la récolte du coco babaçu et produisent chaque année 200 tonnes d'amandes et d'huile d'olive. Pour se faire une idée de la pauvreté locale, il suffit de savoir que chaque mois 600.000 réaux circulent dans la commune, dont 250.000 proviennent de l'INSS, 250.000 de la préfecture, 70.000 du programme « panier alimentaire » et seulement 30.000 de la production locale, selon l'administration elle-même de Sao Joao do Arraial.

Tout comme dans l'exemple antérieur, les habitants de cette ville devaient aussi parcourir près de 30 km par une route de terre pour atteindre la commune de Esperanza s'ils avaient besoin d'un service bancaire. Et comme ils n'avaient pas d'autre choix, ils y payaient leurs factures et profitaient du voyage pour acheter et dépenser quasi tout leur revenu dans la commune voisine.

L'histoire de Sao Joao do Arraial a commencé à évoluer début 2007, quand l'organisation non-gouvernementale CARE a demandé à l'Institut Palmas d'ouvrir une banque communautaire dans la commune. Avec le soutien de la préfecture locale et celui du Conseil des Organisations Communautaires et de l'Appui à l'Inclusion locale (COCAIS), un séminaire a été organisé pour présenter la proposition et ... cela a fonctionné: la population locale s'est mobilisée!

Quelques responsables communautaires et techniques de la préfecture se sont rendus à Fortaleza pour parti-

ciper à un séminaire de formation à l'Institut Palmas.

Le 12 décembre 2007, la Banque Communautaire des COCAIS a été inaugurée, son infrastructure étant parrainée par les pouvoirs publics municipaux. Il est à présent possible de régler des factures, de percevoir un loyer, d'avoir accès au crédit et à la monnaie locale utilisée à Sao Joao do Arraial. Et une des lois municipales adoptées pour soutenir la Banque des COCAIS stipule que les fonctionnaires publics de la commune perçoivent leur salaire via l'institution communautaire et que jusqu'à 25% de la somme peuvent être versés en monnaie sociale. Sao Joao do Arraial peut à présent reconcevoir son développement.

Les banques communautaires fonctionnent de la même façon dans toutes les communes: circuit économique local avec crédit productif (en réaux), crédit à la consommation en monnaie sociale et propriété locale du système financier.

Encourager les réseaux locaux

Toutefois, chaque institution a son propre nom, sa monnaie et son organisation sociale qui est gestionnaire du projet. Une banque communautaire n'est pas "une filiale de l'autre", mais toutes ont le même mandat et une conduite commune, définie par le Réseau brésilien des Banques communautaires.

En général, les banques communautaires ont les caractéristiques suivantes:

1. La communauté elle-même décide de créer une banque, elle en est la gestionnaire et la propriétaire.
2. Il existe toujours deux lignes de crédit, une en réaux, l'autre dans la monnaie locale en circulation.
3. Les lignes de crédit encouragent la création d'un réseau local de production et de consommation, ce qui favorise le développement endogène de la région.

4. La banque soutient les entreprises et les stratégies de commercialisation (foires, magasins solidaires, centrales de commercialisation, etc.).

5. La banque agit dans des zones souffrant d'un taux élevé d'exclusion et d'inégalité sociale.

6. La banque se tourne vers un public fortement touché par la vulnérabilité sociale, surtout des personnes qui bénéficient de programmes gouvernementaux de politiques compensatoires.

7. La durabilité financière repose, à court terme, sur l'obtention de subside justifiés par l'utilité sociale des projets.

Dans le cadre de son partenariat avec la Banque Centrale du Brésil, l'Institut Palmas a mis en place et assure la gestion d'un Fonds de Crédit qui apporte une somme initiale de 30.000 réaux pour chaque nouvelle création de Banque communautaire.

En outre, grâce à un logiciel fourni par la Banque centrale du Brésil, l'entité suit au quotidien les activités de chaque banque, l'oriente pour éviter les erreurs et corrige les éventuelles distorsions.

Ainsi, sur les 35 banques communautaires qui font partie du Réseau brésilien, 30 ont recours au même Fonds de crédit et sont liées entre elles par un programme informatique.

D'un point de vue juridique, les banques communautaires ont le statut d'une OSCIP (organisation de la société civile d'intérêt public) de micro crédit. L'Institut Palmas agit comme une sorte de "parapluie", comme un gestionnaire de réseau qui offre un soutien juridique à toutes les autres banques communautaires qui sont en majorité des associations locales sans structure institutionnelle. Grâce à son statut d'OSCIP, l'Institut Palmas peut conclure des contrats et des conventions avec les pouvoirs publics et les banques officielles, en s'appropriant des ressources et des technologies pour les autres institutions.

Il faut, en général, trois facteurs pour créer une nouvelle banque communautaire.

1. L'existence d'une mobilisation locale et d'une organisation communautaire, en plus d'une institution de la société civile renforcée et motivée pour devenir gestionnaire de la banque.
2. Un lieu physique disponible et une infrastructure fournie par un partenaire local, généralement la préfecture municipale.
3. La formation des agents, des gestionnaires de crédit et des responsables de caisse, après une sensibilisation des acteurs économiques pour qu'ils adhèrent au projet.

Il revient à l'Institut Palmas de certifier la mise en place d'une nouvelle banque communautaire et de communiquer à la Banque Centrale du Brésil la création d'une nouvelle monnaie locale, même si d'autres organisations membres du Réseau brésilien des Banques communautaires proposent des actions de formations et de conseils dans d'autres Etats.

Malgré la crise financière, le Réseau brésilien des Banques communautaires est en croissance dans l'ensemble du pays. Grâce à son modèle décentralisé et à son large contrôle social, grâce à l'équilibre entre la production et la consommation locale, ce système a déjà été bénéfique pour plus de 200.000 personnes.

Après autant d'initiatives couronnées de succès, de nouveaux objectifs sont déjà fixés pour l'avenir:

1. Créer mille banques communautaires d'ici la fin de l'année 2010, dont 300 dans le Nord-Est.
2. Disposer d'au moins une banque communautaire dans chaque Etat du Brésil d'ici la fin de l'année 2010.
3. Mettre en place un cadre légal pour les banques communautaires, un projet de loi de la députée Luiza Erundina.
4. Construire le Centre de référence Palmas, un espace de formation et de renforcement des capacités pour

les techniciens des banques communautaires.

5. Former 200 techniciens en banques communautaires d'ici la fin de l'année 2010.
6. Obtenir 10 millions de réaux pour le financement des banques communautaires, à faible taux d'intérêt et à amortissement à long terme.
7. D'ici la fin de l'année 2010, faire bénéficier 2 millions de Brésiliens de ce service financier.

L'Institut Palmas est bien conscient que pour atteindre ces objectifs il lui faudra mettre en place des formations, une mobilisation et une organisation des communautés dans tout le Brésil. Les plus grands enjeux pour les banques communautaires consistent à trouver des territoires organisés et des leaders communautaires compétents et reconnus. Malgré les efforts des mouvements sociaux, vu l'étendue de notre territoire, il n'existe encore que peu de communautés organisées au Brésil. Et celles qui existent donnent peu de priorité à la question économique. La plupart se focalisent sur des sujets comme la régularisation agraire, le logement, l'accès aux services de santé, l'éducation, la défense des droits humains et les questions ethniques.

Popularisation de l'initiative

Le problème économique, centré sur l'exclusion bancaire et financière, est un sujet éloigné des mouvements sociaux, presque un tabou. L'économie est considérée comme "une chose d'économistes", un sujet difficile, rarement considéré comme une priorité par les organisations populaires et communautaires.

Un exemple de popularisation de ce genre d'initiative a été mis en pratique hors des frontières brésiliennes. Ainsi, en mars 2008, l'Institut Palmas a signé un Accord d'Entente pour la Coopération économique et sociale avec le Ministère de l'Economie communale du gouvernement vénézuélien.

Aux termes de cet Accord, l'Institut Palmas a formé une équipe de 30 techniciens du gouvernement vénézuélien à la méthodologie des Banques po-

pulaires et a établi un calendrier de visites d'évaluation et de formation dans ce pays. En même temps, le gouvernement d'Hugo Chavez a approuvé la Loi sur les banques communales qui stipule que, pour chaque groupement organisé de 200 familles, un Conseil communal peut être créé pour mettre en place un établissement communautaire. Cette Loi a déjà permis la création de 3.600 banques communautaires dans plusieurs Etats du Venezuela.

La priorité du Réseau brésilien des Banques communautaires est donc de mettre en place au Brésil un cadre juridique similaire. Un pas important dans cette direction est le projet de Loi mentionné plus haut (n°93/2007), proposé par la députée fédérale Luiza Erundina, en discussion au Congrès national. Le texte établit la création du Segment national des Finances populaires et solidaires.

Son approbation marquera une avancée dans la démocratisation du système financier brésilien et, ce qui est encore plus important, dans l'inclusion financière et bancaire de plus de la moitié des citoyens qui n'ont toujours pas accès aux banques officielles. ■

Traduction: Françoise Urbain

Notes

1. 28 dans le Caera, 3 dans le Piaui, 4 dans Bahia et Espirito Santo, 5 à São Paulo, 2 dans Minas Gerais, 1 dans le Paraíba, le Para, le Maranhao, le Rio Grande do Sul et le Mato Grosso do Sul.

"Tout chose réticulée et croisée, à distance égale, avec des intersections aux intersections."

Définition célèbre du terme "réseau"

dans le dictionnaire (1775)
du Dr Samuel Johnson.

Les coopératives de production et la crise

Bruno Roelants (Cecop) Bruno Bauraind (Gresea), Février 2010

Qui connaît encore le slogan des LIP "On fabrique, on vend, on se paie"? Récupération et autogestion ne sont pas pour autant restés lettre morte. Bâti sur un entretien avec Bruno Roelants, secrétaire général de la Cecop, ce texte donne un aperçu de la situation des coopératives en Europe à l'heure actuelle.

Dans l'industrie et les services, il y a essentiellement trois grands types de coopératives de production.

En Europe, près de 80% des coopératives du secteur représentées par CECOP¹ sont fondées sur le principe du "travail associé". Un concept mal connu qui désigne une réalité pourtant ancienne, l'autogestion. Au sein de ces entreprises, le travailleur et le propriétaire sont, en règle générale, la même personne². Les coopératives sociales ont quant à elles pour principal objectif la réintégration par le travail ou la fourniture de services sociaux et d'intérêt général à la communauté. Enfin, les coopératives d'artisans et de petits producteurs de biens non agricoles et services sont minoritaires parmi ces entreprises, mais représentent une typologie non négligeable dans le secteur coopératif (industrie, service, artisanat) de certains pays du Tiers-monde.

Toutes les coopératives de production représentées par CECOP ont par contre un dénominateur commun : l'emploi. La création d'emploi durable est un critère fondamental pour les sociétés coopératives de production.

La crise du Subprime américain est l'exemple le plus récent de l'influence extrêmement nocive que peut exercer la finance déréglementée sur les acteurs de l'économie productive. Pendant que les finances états-unienues et européennes se reconstruisent, en grande partie grâce aux aides publiques, la restriction de l'accès au crédit, conséquence directe des difficul-

tés du monde bancaire, empêche bon nombre d'entreprises de pouvoir maintenir leurs activités.

Pendant que les économies européennes et américaines détruisent chaque mois un nombre substantiel d'emplois, alors que dans certains secteurs, la crise économique et financière provoque une nouvelle vague de délocalisations de certaines entités de production de l'Europe de l'Ouest vers les pays à bas salaires, les coopératives de production font montre d'une meilleure résistance que d'autres entreprises³.

De même, dans le secteur bancaire, les Credit Unions, un réseau coopératif de caisses d'épargne locales aux Etats-Unis, ont reçu 1 milliard de dollars d'aide de l'Etat alors que le gouvernement américain a déjà injecté près de 760 milliards de dollars dans son secteur bancaire.

Il ne s'agit pas dans le cadre de cette analyse de faire l'apologie du troisième secteur de l'économie, mais de comprendre pourquoi ces coopératives de production ont généralement mieux résisté à la crise que les autres entreprises tout en étant autant insérées dans l'économie de marché? Quelles sont les caractéristiques propres à ces entreprises qui ont agi comme un rempart face aux difficultés liées à la récession économique?

Un ancrage local fort

Quatre facteurs permettent d'expliquer la relativement bonne résistance des coopératives de production à la crise, du moins dans une perspective à court terme⁴.

Beaucoup de coopératives ont tout d'abord bénéficié de leur ancrage local pour éviter en partie les conséquences néfastes de la crise. La proximité avec le client permet en effet à ces entreprises de faire plus facilement des prévisions budgétaires. Ce qui autorise les coopérateurs, malgré l'incertitude

liée au ralentissement de l'économie, de construire une vision à plus long terme de l'entreprise.

Ce facteur n'est cependant pas spécifique au seul modèle coopératif. Les PME⁵ traditionnelles cultivent également la proximité avec leur client. A l'inverse, certaines spécificités propres au modèle de gouvernance de ce type d'entreprise contribuent à la compréhension de leur comportement face à la crise.

Des réserves "inopéables"

La crise du Subprime a remis en lumière d'une part, l'injuste distribution primaire des richesses à l'œuvre dans le modèle de l'entreprise capitaliste actionnariale ou patrimoniale et d'autre part, les risques liés à l'utilisation de l'endettement comme levier pour investir.

Les coopératives de production ont moins recours à l'endettement que les entreprises du 1er secteur, car elles peuvent financer leur investissement avec les excédents annuels qu'elles transforment en période de croissance, à hauteur de 40 ou 50%, en réserves impartageables.

Dans la plupart des pays européens, il y a des dispositions statutaires qui font en sorte que, lorsqu'elles présentent un excédent budgétaire, les coopératives les transforment en réserves. Contrairement à la norme dans la sphère des entreprises de type capitaliste, ces réserves ne font pas l'objet d'une distribution systématique sous forme de dividende⁶. Une partie est souvent redistribuée sous forme de ristournes, à savoir un ajustement de rémunération (sur la base du travail fourni, non du capital investi), le reste allant aux réserves.

De plus, ces réserves sont impartageables et "inopéables" sauf si une autre entreprise achète l'ensemble des parts. Un scénario peu probable qui ver-

rait donc chaque coopérateur accepter de vendre sa part de l'entreprise. Ces réserves impartageables existent également dans les coopératives bancaires de plusieurs pays. Par contre, Northern Rock est une ancienne banque coopérative britannique. Dans la fièvre des années Thatcher, elle fut rachetée puis décoopérisée, ce qui a été grandement facilité par le fait que ces réserves impartageables ne sont pas obligatoires en Grande Bretagne. Les exemples ne sont pas légions. Par contre, en France par exemple, une banque coopérative comme le Crédit mutuel qui, au fil des ans, a accumulé des centaines de milliards en réserves impartageables est quasiment "inopérable", en raison de la législation française sur les réserves impartageables. En effet, dans un scénario de fusion-acquisition, les réserves de cette banque iront à une fondation ou à une œuvre caritative, mais ne tomberont pas dans l'escarcelle de l'acheteur. Les coopératives deviennent alors des proies beaucoup moins alléchantes et très compliquées à intégrer.

L'autogestion n'est pas seulement une utopie

La démocratie économique qui se matérialise dans la pratique du travail-associé dans les coopératives européennes constitue un autre élément de l'explication. L'autogestion n'empêche pas une entreprise de connaître des difficultés, mais ce mode de gouvernance permet aux travailleurs de conserver leur pleine autonomie en période de crise. En effet, les travailleurs sont collectivement propriétaires de leur emploi. Il est logique qu'ils valorisent ce bien et qu'ils fassent le maximum pour le rendre soutenable.

Alors que dans beaucoup d'entreprises, les plans sociaux se multiplient, les travailleurs ne sont souvent informés de la décision de licenciement que trop tard pour anticiper la fermeture. En Belgique, l'annonce de la restructuration aux travailleurs et à leurs organisations est la première étape de la procédure Renault. Bien souvent néanmoins, la consultation des travailleurs qui vient ensuite n'est qu'une formalité.

Dans des entreprises autogestionnaires, les décisions stratégiques, qui doivent être prises en période de mauvaise conjoncture, sont décidées en assemblée générale avec une voix par travailleur.

Ainsi, en Bulgarie, dans certaines coopératives, les travailleurs-associés ont décidé souverainement de suspendre leur salaire durant 6 mois pour sauver leur entreprise du dépôt de bilan.

C'est le concept même de responsabilité qui prend ici un sens différent. Dans l'entreprise de type capitaliste, la hiérarchisation à outrance mise en place donne à chacun un sentiment de responsabilité sur un autre travailleur sans en avoir aucune sur le devenir de l'entreprise dans son ensemble. Dans les coopératives de production, chaque travailleur est responsable de la viabilité de son entreprise.

L'autogestion ne fait pas toujours consensus dans les milieux progressistes, certains y verront un facteur d'autoexploitation du travailleur, mais cette pratique ne peut être passée sous silence dans la bonne compréhension de la résistance des coopératives à la crise. De plus, ces sacrifices transitoires et exceptionnels, quand ils doivent être fournis, ne sont-ils pas nettement plus justifiés que la perte soudaine et définitive d'un emploi, dans tous les cas où seules ces deux solutions se présentent?

Des instruments financiers alternatifs

Les coopératives de production comme l'ensemble du secteur industriel souffrent néanmoins de la restriction qui frappe l'accès au crédit bancaire traditionnel. Trop souvent, ces entreprises sont confrontées à des problèmes de liquidité malgré leur capacité à produire des réserves.

Dans les pays où le secteur coopératif de production est fortement développé comme en France, en Italie ou en Espagne, des organisations financières non bancaires ont mis à disposition des coopératives des instruments de financement alternatifs qui permet-

tent de réaliser certains projets de développement.

En France, le groupe coopératif Esfin-Ides⁷ par exemple fonctionne comme un fonds de capital-risque pour les entreprises de l'économie sociale. Ce groupe est spécialisé dans le prêt de fonds propres aux coopératives.

Plus largement, l'activité de ce type d'organisme parabancaire spécifiquement dédié au financement des projets coopératifs réinstalle la confiance entre l'entreprise et le secteur bancaire traditionnel. Ces mécanismes permettent, outre le démarrage de projet industriel autogestionnaire, un effet de levier sur l'accès au crédit bancaire en temps de crise.

Délocalisation, désindustrialisation et... Récupération ?

Le modèle de production coopératif porte donc en lui certains éléments qui permettent à ces entreprises de mieux résister aux crises inhérentes au système de production capitaliste. Alors qu'une nouvelle vague de délocalisations touche le secteur industriel de certains pays européens, il est légitime de se poser la question du maintien d'une base industrielle dans certains pays européens.

Pourtant, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, les textes européens continuent à ignorer la possibilité pour les entreprises en difficulté d'être récupérées⁸ (ou transmises à) par leurs employés. L'impertinence de la Commission européenne allant jusqu'à s'approprié dans un autre sens le concept de "business transfer" qui désigne, dans le jargon coopératif, la récupération d'une entreprise en difficulté. La commission européenne utilise ce concept pour qualifier les processus de fusion et acquisition, le passage d'une entreprise des mains d'un propriétaire à l'autre...

Certains cas concrets démontrent la faisabilité et la durabilité en termes d'emplois de ce processus. La Cepam, une entreprise de menuiserie française, est une coopérative depuis le 1er janvier 2009. A partir de 2007, cette entreprise alors filiale d'un groupe es-

pagnol a connu une longue crise sociale, lâchée par sa maison mère devant son incapacité à percer sur le marché espagnol, elle se verra par la suite mise en redressement judiciaire⁹.

Depuis sa récupération par la petite centaine de travailleurs qu'elle occupe, la Cepam a de nouveau un budget en équilibre et gagne progressivement des parts de marché en...Espagne!

Le modèle des coopératives de production n'est sans doute pas la seule alternative visant le maintien de certaines activités industrielles dans les pays de la "vieille Europe".

Néanmoins, la soixantaine d'entreprises récupérées chaque année pour la seule France¹⁰ sont autant de cas concrets qui démontrent que le discours actuel de la Commission européenne sur le caractère quasi "naturel" de certaines délocalisations en Europe n'est pas toujours vérifiable empiriquement.

Un discours éprouvé qui se base principalement sur le coût du travail. Celui-ci serait trop élevé en Europe de l'Ouest pour y conserver certaines activités à faible valeur ajoutée.

Dans ce cadre-là également, l'exemple des entreprises récupérées montre qu'il est possible pour les coopérateurs de maintenir leur salaire tout en rationalisant d'autres coûts de production (salaire de la direction, coûts de représentation...).

Anticiper le changement

Si les cas d'entreprises reprises par les travailleurs existent dans certains pays européens, cette alternative à la fermeture pure et simple souffre pourtant d'un manque de visibilité, d'une image faite d'utopie et parfois d'archaïsme et, surtout, d'une capacité limitée à anticiper les changements.

En effet, qu'il s'agisse de récupérer des entreprises ou encore de restructurer en interne des coopératives (changement stratégique, licenciements...), l'exercice de la démocratie économique exige la mise au point de solutions imaginatives et complexes afin

de préserver le caractère participatif de la coopérative et ce, peu importe la taille de l'entreprise.

Le groupe coopératif Mondragon est à ce propos intéressant. C'est le plus grand groupe coopératif basé essentiellement sur les coopératives de production au monde, avec 90.000 travailleurs pour un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros. Il possède aujourd'hui des filiales au Brésil ou en Chine. Une expansion dictée par le jeu capitaliste qui va souvent plus vite que la capacité de Mondragon à coopérativiser ces nouvelles entreprises. Une part des travailleurs du groupe ne sont pas des associés mais des salariés. Ce défi de l'expansion oblige Mondragon à sans cesse éprouver ses procédures démocratiques afin de déconstruire un préjugé qui a la dent dure. Le développement commercial d'une coopérative ne signifie pas nécessairement la fin de l'idée démocratique. ■

Cet article repose sur les propos de Bruno Roelants, secrétaire général de la Confédération européenne des coopératives de production (Cecop). La Cecop représente au niveau européen les coopératives actives dans les secteurs de l'industrie et des services. Cette organisation compte aujourd'hui près de 50.000 entreprises adhérentes dans 16 pays.

Notes

1. Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé, des coopératives sociales et des entreprises sociales et participatives, <http://www.cecop.coop/Qu-est-ce-que-CECOP.html>

2. Dans certains cas, une partie des travailleurs sont des travailleurs-associés, l'autre partie des salariés.

3. *The impact of the crisis on worker and social cooperatives*, Cicopa, juillet 2009. Le rapport de cette enquête interne est disponible à l'adresse: http://www.cecop.coop/public_docs/RaportCrise EN.pdf

4. *Si la crise économique devait se prolonger, il est bien entendu que les difficultés financières iraient en grandissant pour les coopératives de production.*

5. *Petites et Moyennes Entreprises*

6. *Les coopératives ne distribuent pas de dividendes, mais parfois des ristournes qui sont considérées comme des ajustements salariaux en période de croissance.*

7. <http://www.esfin-ides.com/index.htm>

8. *On parle également de reprise ou de transmission pour désigner cette récupération de l'entreprise par les travailleurs.*

9. Le site de la Cepam à l'adresse: <http://www.cepam.com/cepam-scop/>

10. Philippe Chibani-Jacquot, *Quand les salariés sauvent leur entreprise*, article mis en ligne le 12 mars 2009 à l'adresse: http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/ressources_humaines/conditions_de_travail/quand_salaries_sauvent_leur_entreprise/119689.jsp

"Il n'est pas étonnant que, agitée par la chaude brise de l'utilitarisme, la technique soit plus en faveur que la science."

Qiao Liang et Wang Xiangsui,
colons de l'air
de l'armée chinoise,
in "La guerre sans limites",
1999,
Rivages poche, 2006.

Le concept d'économie sociale et glissement de terrain

Claudia Sanchez Bajo, Docteur en Etudes de Développement, membre du Groupe d'Accompagnement du Gresea

Au début du XXI^{ème} siècle, l'économie sociale en tant que concept et raison se retrouve au milieu de luttes sémantiques, en plein glissement de terrain.

Bien évidemment, il y a toujours eu des nuances dans chaque pays et région du monde, mais ces nuances provenaient de l'interaction entre les acteurs sociaux locaux face aux besoins ressentis comme prioritaires basés sur leur propre histoire, dans une construction consciente ancrée dans leur propre langue.

Ce qui se passe maintenant est différent. Face à des constructions sémantiques et institutionnelles de longue durée, on retrouve aujourd'hui des discours de pouvoir qui font glisser le débat vers un autre objet, avec d'autres objectifs. Un discours d'en haut qui met en route de nouvelles politiques publiques, face auxquelles les acteurs sociaux de longue date ont dû se confronter et se situer en très peu de temps. Pas à pas, deux projets de société et d'économie se voient ainsi confrontés.

Cependant, après les premières évaluations des législations nationales en Europe, ainsi que deux congrès mondiaux académiques concernant le nouveau terrain, on va voir ces institutions – celles qui avaient poussé pour le nouveau modèle- faire acte de réflexion. Le nouveau modèle peine à gagner sur l'ancien, non seulement parce qu'il ne s'adapte pas vraiment aux réalités locales, mais aussi parce que le concept même ne tient pas la route, une fois falsifié ou contrasté (dans le sens de Popper), ni dans la définition ni dans les objectifs énoncés.

Des gouvernements continuent pourtant à promouvoir le nouveau discours en fonction de leurs propres besoins, alors même que l'économie sociale, celle qui existe depuis le XIX^{ème} siècle, revient en force, surtout avec la crise actuelle. Cette histoire, donc, n'est

pas finie. Si on peut penser que l'économie sociale est insignifiante de nos jours, ce qui se joue est bien plus essentiel pour notre avenir qu'on ne le croit.

Origines du concept d'économie sociale

C'est l'Europe qui a donné le jour à la conception d'"économie sociale". Le terme est couramment utilisé en France au XIX^{ème} siècle, comme on peut le constater dans des classifications de livres des bibliothèques privées de nobles français aux alentours de 1850. Un exemple se trouve au château d'Heudicourt, en France, où un livre de 1839¹ explique la conformation de cette économie sociale: des associations socio-économiques des classes pauvres et ouvrières en coopératives, des caisses de crédit mutuelles, des syndicats d'artisans ruraux, des communautés de caisses d'assurances ainsi que des institutions philanthropiques. Le livre se trouve dans une étagère classifiée par le propriétaire lui-même, en 1850, sous le titre d' "économie sociale". En 1850, il y a plus de 400 coopératives de consommateurs en Angleterre. Aux Etats-Unis, Benjamin Franklin crée en 1752 une entreprise de type coopératif qui existe toujours sous statut coopératif (le "Contributorship" [société de contribuables] de Philadelphie) pour assurer des logements contre l'incendie.

Comme le décrit Karl Polanyi, avec la révolution industrielle, qui encourageait une forte flexibilisation de la main-d'œuvre et des flux migratoires vers les lieux de production, les mécanismes de protection sociale existants se brisent. La réalité de l'économie sociale était créée à travers les luttes d'en-bas, jamais construite par des politiques publiques du pouvoir. "De 1793 jusqu'à 1884, les individus ont été défendus strictement en France de défendre leurs intérêts".² Le décret Allard et la loi Le Chapelier établissent la coalition en l'of-

fense criminelle. Toute association intermédiaire entre l'Etat et l'individu est interdite, toute association d'entraide sociale également. Il faut attendre 1901 pour légaliser l'association entre personnes à but d'entraide. Comme l'association est alors interdite, on peut mieux comprendre la recherche d'une autre voie par l'entreprise coopérative en Europe.

Le débat d'en haut, au XIX^{ème} siècle comme au début du XXI^{ème}, est lié à des problèmes de pauvreté et la nécessité de répondre à la marginalisation des classes travailleuses qui mettaient en danger l'ordre social et politique, alors qu'aujourd'hui on parle de la lutte contre la marginalisation par l'inclusion sociale. En quelques mots, l'Europe a agi et discuté de l'économie sociale tout d'abord en lien avec la transformation de la société industrielle.

"Depuis plus de deux siècles, les êtres humains ont discuté l'idée de guider la production vers les besoins de tous, et non seulement vers l'intérêt de quelques-uns. Et cette idée, comme nous le savons, n'est restée vaine, elle a donné naissance à ce que, aujourd'hui, nous appelons généralement l'économie sociale fondée sur la solidarité: un ensemble d'activités économiques qui émanent des acteurs privés (et par conséquent liés à la société civile, et non à l'État), mais qui cherchent d'autres objectifs que la lutte pour le plus grand profit possible ou la rentabilité la plus élevée possible des fonds de capital investis. Associations, coopératives ou mutuelles, ces entreprises, un peu différentes des autres, sont liées à une longue histoire intellectuelle, marquée par des contributions, réflexions d'un grand nombre de gens, parmi lesquels plusieurs noms célèbres apparaissent: Saint-Simon, Fourier, Marx, Gide".³

L'Etat-nation, à partir de la crise de 1929 jusqu'au milieu du XX^e siècle,

met en place des politiques publiques de protection sociale soit en canalisant la valeur ajoutée de l'économie sociale, soit en laissant agir celle-ci comme facteur de cohésion sociale. Actuellement, l'Etat-nation recule face aux réformes structurelles et la construction d'un marché libre des services, en phase avec la globalisation économique, met de nouveau en cause l'association pour l'entraide, la liberté dans le choix d'organisation sociale et économique, l'enracinement dans le tissu local. Les acteurs de l'économie sociale, après avoir lutté pour leur autonomie et leur existence durant la première moitié du XIX^{ème}, et par la suite existé sans grands soubresauts pendant le XX^{ème}, se retrouveraient face à une situation similaire au XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle.

Origine du Glissement de terrain

A l'origine du glissement, on trouve le concept d'"entreprise sociale", qui va se confondre avec celui d'économie sociale. Ce nouveau concept est lancé aux Etats-Unis. En Europe, il vient de l'Angleterre, où Blair cherchait sa Troisième Voie en 1997, pour livrer des services publics qui pouvaient engendrer des profits sans engager plus d'employés de l'Etat.

Le gouvernement travailliste créa des institutions d'Etat pour soutenir fortement, y compris financièrement, son projet. Une coalition pour l'entreprise sociale fut également mise en place. Cependant, tout peut rentrer dans cette coalition y compris l'entreprise opérée par des investisseurs financiers ou la multinationale. Il n'y a pas d'exigence de démocratie ni d'"accountability" (responsabilité), l'activité d'entraide ou en faveur de la communauté n'est pas la clé, le suivi de ces organisations n'est pas assuré et on ne sait pas combien d'entreprises de ce type sont vraiment actives.

Le gouvernement de Gordon Brown continuera dans la même voie, en créant une unité "entreprise sociale" au sein du Service National de la Santé. Il y a actuellement une proposition d'utiliser cette unité pour les délinquants en probation. Progressivement,

vers la fin des années 90, on observe une propagation du concept simultanément dans les milieux académiques et au sein des organisations internationales. Les buts principaux recherchés? Des services sociaux payants et des réponses aux travailleurs "précaires" (chômeurs de longue durée, immigrés, handicapés).

En parallèle, deux critiques se font également jour à l'encontre des coopératives traditionnelles: la difficulté de lever des capitaux massifs et la conception d'utilisateur-membre des coopératives.

Pour y remédier, la solution se trouverait à travers les investisseurs extérieurs et dans le modèle du "multi-stakeholders", c'est-à-dire une pluralité d'intérêts dans l'entreprise.

Des chercheurs universitaires se détachent des groupes existants travaillant sur l'économie publique et les coopératives pour se concentrer, sous le nom d'EMES⁴, sur les services de proximité comme les garderies d'enfants, avec le but de favoriser l'idée d'un nouveau "welfare mix" public-privé.

Ils utilisent les réseaux coopératifs pour mettre en place des réunions européennes et, en 2000, ils présentèrent leur définition⁵ du nouveau phénomène sous le nom d'entreprise sociale. Mais, ils prennent en compte de manière limitée l'expérience concrète du terrain en Europe, le faisant au niveau micro et plutôt sous l'angle sociologique. Les études de science politique, mouvement social, politiques publiques comparées, d'économie politique, ont été peu nombreuses, voire inexistantes. Ils essayent de conjuguer la notion anglo-saxonne de "non-profit" et la notion continentale d'économie sociale à l'ancienne avec ses principes de contrôle et de gestion démocratique et d'appartenance réelle à ses membres. Le "non-profit" n'implique ni l'un ni l'autre. La première représenterait l'idéal de l'aide charitable alors que la seconde serait l'idéal de l'entraide collective et autonome. Pour ces chercheurs, il est fondamental de créer une plateforme commune avec les Etats-Unis.

En 1997, l'OCDE lance d'abord le programme "LEED" (Local Economic and Employment Development), et en 1999⁶ sa première définition d'entreprise sociale: "toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une entreprise de type entreprise qui n'a pas comme raison principale la maximisation des profits, mais la satisfaction de certains objectifs économiques, sociaux, ainsi que la capacité d'appliquer ces accords, par l'intermédiaire de la production de biens et/ou de services, de solutions ... à des problèmes d'exclusion et de chômage". Elle est définie par son activité (essentiellement insertion sociale même si temporaire) et pas par sa forme juridique, ni par son système de fonctionnement interne. Dans les faits, toute entreprise montrant une activité sociale, soit, société de capitaux cotée en bourse, ou coopérative, ou ONG ou d'Eglise peut y participer. C'est encore un concept individuel au niveau micro, non élargi.

En Europe continentale, le terme "social" confond plus d'un. Jean Gautier est très clair à ce sujet pour la langue française: "Quand on utilise le terme "économie sociale", "social" n'indique pas une réponse aux besoins du pauvre ou aux besoins de la société; mais plutôt, les moyens sociaux "organisés dans une forme sociétale", en d'autres termes une forme associative. L'économie sociale est une façon d'entreprendre ou d'entreprise dans laquelle la gouvernance, les pouvoirs et les modalités d'opération font référence à une association de personnes et non à un groupement de capitaux qui définit la compagnie comme capitaliste avec le but d'engendrer le plus haut niveau possible de profit."⁷

Efforts d'Institutionnalisation du Glissement de terrain

Le glissement conceptuel prend tout son sens en Europe, avec la nouvelle Commission Européenne au début du XXI^{ème} siècle. La Commission est totalement restructurée et les acteurs de l'économie sociale, qui auparavant étaient regroupés avec les ONG et les fondations dans une conception proche de l'économie sociale comme on l'a toujours connue, sont maintenant séparés:

la Direction Générale Entreprises va s'occuper des coopératives sous son unité "artisanat, petites entreprises, coopératives et mutuelles" et se vouer à l'inclusion, à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), aux consommateurs et aux services de proximité, à l'"entreprise sociale".

Les coopératives continuent, dans le même temps, à faire partie de "l'économie sociale" dans les politiques européennes de la DG Emploi⁸.

En 1990, la Commission affirmait que l'économie sociale faisait partie d'une économie de "stakeholders" (parties intéressées), dont les entreprises sont créées par et pour les gens ayant des besoins communs, et doivent répondre à ceux-là. Les acteurs économiques importants (coopératives, mutuelles, associations et fondations) sont des sources d'entrepreneuriat et d'emploi. L'économie sociale se caractérise par une participation volontaire, l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique, l'autonomie et l'indépendance. Elle est gérée sur la base du principe un membre - une voix, et le but premier n'est pas l'obtention d'un retour sur le capital (Commission Européenne 89/90). Même aujourd'hui, la Commission connaît parfaitement la différence entre cette économie sociale et le nouveau projet.

Vers la fin de l'année 2003, la Commission prétend qu'il vaut mieux oublier "l'économie sociale". Quelques mois plus tôt, l'OCDE publiait un livre⁹ où elle définit à nouveau l'entreprise sociale pour l'Europe, et mélange plusieurs termes comme "non-profit", économie sociale, et d'autres.

Elle passe ainsi d'une conception restreinte à une conception élargie.

L'OCDE reconnaît également qu'en Europe coexistent plusieurs noms comme celui d'économie sociale qui inclut les coopératives. L'entreprise sociale serait, néanmoins, le nouveau centre, et elle serait si innovatrice qu'elle ne sait pas encore bien ce qu'elle est! "Beaucoup dépendra de la capacité des nouvelles organisations à trouver des modèles de gouvernance et de développement clairs et de la capacité des "Po-

licy Makers" de comprendre les avantages d'un système de protection sociale pluraliste¹⁰. Mais le secteur proposé serait confronté à des obstacles importants à contrecarrer avec certaines politiques. Parmi ces obstacles il y a la définition d'une nouvelle 'économie sociale' et le développement d'une conscience de mouvement, qui aurait besoin de soutien externe pour y parvenir. Les raisons invoquées pour le soutien sont les suivantes. L'entreprise sociale contiendrait une pluralité de "stakeholders" (propriétaires, clients, volontaires, représentants de la communauté locale) difficile à gérer. Ses gestionnaires et le mouvement auraient "une conscience limitée de leur rôle dans la société et du système économique européen".

Elle tend, selon l'OCDE, à se développer dans les formes juridiques préexistantes qui sont "mieux définies et plus acceptables socialement" avec le risque qu'elles poursuivent l'intérêt des membres. On est ici dans une vision de marché et de profit, qui remet en question le sens d'entraide et d'autonomie. Ainsi, l'OCDE reconnaît que l'environnement ne favorise pas le renforcement de son modèle organisationnel dans la plupart des pays européens. Alors, il faut promouvoir certaines politiques de l'offre et de la demande; légalement; l'utilisation des titres-services; éviter de prendre les formes juridiques non souhaitées; tout en consolidant les nouvelles et les organisant en deuxième et troisième niveau d'organisation de représentation en dehors de celles qui existent déjà; définir des stratégies de quasi-marchés pour les appels d'offres des services en les retirant de la réglementation de la libre concurrence, etc. On peut observer que pour privatiser les services, il faudrait assurer des parts de marché aux entreprises "for-profit" y compris les multinationales. Dans l'étude de 2003 de l'OCDE, Anheier et Mertens observent que l'importance économique du nouveau secteur dépendra beaucoup des politiques de privatisation.

La toile de fond serait donc le changement massif dans la structure des services publics, sociaux et de pro-

tection sociale, avec trois facteurs: a) la privatisation et l'externalisation de services précédemment fournis par l'Etat, dans un contexte plus large de libéralisation, de réforme structurelle et de contrainte budgétaire; b) côté demande, le développement de nouveaux besoins sociaux; et c) l'entrée dans l'économie monétaire d'activités qui étaient précédemment en grande partie non-matérielles (de la famille, des institutions charitables et religieuses)¹¹.

Quel serait alors l'avenir dessiné pour les entreprises d'économie sociale existantes qui correspondent bien au concept? Car l'activité n'est pas le vrai problème, ces entreprises étant déjà très actives dans les services sociaux et ayant joué des rôles essentiels en partenariat avec l'Etat au XX^{ème} siècle pour assurer la protection sociale de la population. En même temps, elles sont présentes partout, car ce qui les définit contient des principes de gestion, de suivi, de relation avec la communauté et le territoire, entre autres. En plus, elles permettent d'élargir les échelles d'activité par des coordinations horizontales.

En 2004, la Commission Européenne¹² établit la politique pour les coopératives dans l'UE jusqu'en 2009, avec trois points principaux et 12 actions presque toutes ponctuelles (études, brochures d'information, réunions) en disant que le développement coopératif continue à être essentiellement de la compétence des Etats membres. La DG Entreprise établit en 3 points les raisons pour créer des coopératives, selon son point de vue:

- "Les coopératives peuvent être le moyen d'établir ou d'accroître la puissance économique des petites et moyennes entreprises (PME) sur le marché"
- "La coopérative est une façon de fournir des services de haute qualité ... à des groupes qui, autrement, en seraient privés parce que ces prestations ne sont pas intéressantes pour des entreprises à but lucratif. C'est le cas des "services de proximité", tels que la santé et la protection sociale".
- "Les coopératives contribuent à construire une société fondée sur la

connaissance. De ce point de vue, les coopératives sont des écoles d'entrepreneuriat et de gestion pour ceux qui autrement n'auraient peut-être pas accès à des postes à responsabilité.

Ce qui intéresse la Commission est donc: 1) de fournir des tremplins aux PME, 2) d'assurer les services de proximité à bas prix, et 3) de former des personnes non qualifiées.

A la fin du texte, et de façon totalement déconnectée, on trouve quelques données impressionnantes sur l'importance des coopératives: "Les coopératives sont des entreprises modernes et dynamiques qui ont un grand potentiel. Elles représentent 83% de la production agricole aux Pays-Bas et 50% en France, 37% des services bancaires à Chypre, 35% du commerce de détail alimentaire en Finlande, 21% des soins de santé en Espagne et 60% de la sylviculture en Suède". Tout ceci reçoit une forme unique de valorisation qui se dédouble en la possibilité d'accéder à deux programmes communautaires:

1) pour le secteur agricole des nouveaux Etats-membres et

2) pour les coopératives du "secteur de l'économie sociale" qui se consacrent à l'insertion sociale et professionnelle des groupes exclus (suggestion implicite de la dichotomie des coopératives).

La Communication sert à observer le glissement sémantique vers une "économie d'entreprises sociales" qui n'a rien à voir avec l'"économie sociale" existante: dans le nouveau projet, elle devrait devenir d'insertion et de services, et contenir de larges entreprises de capitaux, même si on retient encore l'agriculture pour les nouveaux pays membres de l'UE.

L'Entreprise standardisée

A partir de ce moment, en 2004, la DG Entreprise suggère que les coopératives devraient se standardiser sur le modèle des sociétés anonymes. Des ministres de partis politiques de centre-droit de pays membres déclarent à Cracovie en 2004 leur préférence pour un traitement préférentiel pour les entreprises socialement responsables ou l'

"entreprise sociale", même s'il s'agit d'une transnationale, pourvu qu'elle donne du travail à des travailleurs handicapés. La communication avec le président de la Commission, Manuel Barroso, semble peu fluide. La Commission tente de standardiser toutes les entreprises sur le modèle de la société anonyme cotée en bourse, mais surtout de neutraliser tout ce qui pourrait maintenir un contrôle interne autonome face aux investisseurs financiers. On va négliger les entreprises d'économie sociale dans les statistiques, les propositions d'observatoire, ou on va essayer de leur appliquer des directives sur le droit des sociétés et la gouvernance d'entreprise, Bâle II et les normes comptables, qui ne sont pas adaptées à la gouvernance démocratique.

Comment comprendre qu'en même temps qu'il y a une recherche de privatisation des services sociaux, on pénalise toute organisation qui ne répondrait pas au modèle de la société anonyme standardisé?

Pourquoi cette pression croissante pour transformer les entreprises d'économie sociale qui sont avant tout des associations de personnes en entreprise capitaliste? Quel est le problème d'avoir plusieurs formes d'entreprise comme celles de l'économie sociale?

Elles sont tout d'abord perçues comme des cas déviés en marge du modèle standard. Quand on affirme que toute société devrait avoir tout le temps ses actions disponibles à l'achat et à la vente, que le droit d'établissement n'est plus territorial, mais virtuel ou financier et devant être facilement délocalisable pour assurer sa liquidité, il s'agit d'encourager la "globalisation économique" à travers les acquisitions et la concentration. Ainsi, en février de 2005, Danna Hübner - ex-commissaire européenne pour la Politique Régionale - déclare au journal La Tribune que "prévenir la délocalisation, l'arrêter avec des règles artificielles irait contre la compétitivité de l'entreprise... ce que nous devrions faire, au contraire, est de faciliter les délocalisations en Europe... ou baisser les coûts des entreprises pour éviter qu'elles délocalisent"¹³.

Il faut également savoir que les entreprises d'économie sociale représentent, depuis le XIX siècle, une de dernières grandes barrières au rachat sauvage, à la délocalisation, au contrôle de l'entreprise par des investisseurs financiers. Elles assurent également une grande partie des services de longue durée de façon soutenable.

Eric Hobsbawm (2003) explique que l'essentiel en cette période de globalisation économique ne consiste pas dans les échanges commerciaux ou la libéralisation commerciale, comme beaucoup le croient. C'est fondamentalement une concurrence pour des économies d'échelles de portée mondiale qu'on peut observer à travers la conformation de chaînes de production et distribution dans chaque secteur et sous-secteur économique, qui sont intégrées de façon verticale en grande partie à travers les standards. Dans de telles chaînes, une "entreprise" n'est qu'un composant. Elle devient une marchandise et peut être achetée et vendue, restructurée, délocalisée, même s'il y a des avantages économiques ou du profit, parce que sa "rationalité" n'est plus autonome, dépendant d'autres facteurs qui peuvent ignorer l'entreprise elle-même. On pourrait parler de "quasi-entreprises". L'abolition de barrières au commerce est, donc, un phénomène secondaire. Hobsbawm décrit ainsi "la vraie différence entre l'économie globale antérieure à 1914 et celle d'aujourd'hui"... "Le processus technique de globalisation exige un haut niveau de standardisation et d'homogénéisation. Un des grands problèmes du XXI siècle sera de trouver où sont les limites de cette homogénéité, car au-delà elle produirait une contre-réaction"¹⁴. Comme au XIXème siècle, faudra-t-il défendre le droit à la libre association, à l'entraide et la libre coopération entre personnes, contractuellement ou non, sans fin socio-économiques spéculatives, avec une gestion démocratique et autonome?

Des Actes de réflexion

Passons maintenant aux actes. On trouve aujourd'hui des "entreprises sociales" dans les activités d'inclusion des travailleurs (même une entreprise multinationale de travail intérimaire

peut l'être), des soins médicaux comme des soins à la personne (nettoyage des maisons, aide aux personnes âgées, immigrés, enfants), de la micro finance, de la charité, et aussi des investisseurs privés ou encore des multinationales utilisant des technologies vertes (c'est le cas de Shell aux Pays-Bas). Le centre des recherches reste micro: l'entrepreneur et l'entreprise. Les thèmes de recherche actuelle couvrent la gestion en général et l'attraction des capitaux, la responsabilité sociale de l'entreprise, le degré de légitimité de l'entreprise sociale et les industries vertes, et surtout comment les catégoriser. Le développement local, la participation, la démocratie, la gouvernance et la performance sont des inquiétudes moindres.

Depuis 2009, on trouve aussi plusieurs prises de conscience. D'abord, les chercheurs, ceux qui soutenaient le nouveau concept et le glissement sémantique de l'économie sociale vers l'"entreprise sociale", reconnaissent que leur définition non seulement n'était pas adaptée mais qu'ils ne voulaient en fait en donner aucune. Deuxièmement, un nouveau livre de l'OCDE en 2009 fait un pas similaire. Troisièmement, les premières évaluations donnent des résultats décevants. Quatrièmement, de nombreux pays n'ont pas intégré le concept et, cinquièmement, il aurait peu de crédibilité selon quelques statistiques récentes. Sixièmement, quand les pays passent des nouvelles législations sur le sujet, ils ont tendance à promouvoir plutôt des formes d'organisation de l'économie sociale à l'ancienne, car elles donnent bien plus de garanties, de transparence et de fiabilité que l'ambiguïté de l'entreprise sociale et sa nouvelle "économie sociale".

1) Conceptualisation: Lors du second congrès international sur l'entreprise sociale, un grand nombre des participants d'origines différentes s'est rassemblé en Italie en 2009 (du Canada, des Etats Unis à la Chine en passant par l'Europe), conscients des problèmes auxquels font face aujourd'hui leur gouvernement: chômage de masse, tendances démographiques et crise financière et économique. Les organisateurs et leaders du débat en Eu-

rope vont alors reconnaître qu'ils rejettent le projet de conceptualiser l'entreprise sociale, tout en disant que certaines recherches justifient la nécessité de le faire. Dans d'autres ateliers, les intervenants démolissent les critères proposés par EMES sur l'entreprise sociale, laissant seulement des questions ouvertes. Dans la session d'ouverture, EMES déclare qu'elle n'a jamais voulu imposer une définition d'entreprise sociale ni en théorie, ni sur le terrain. Ils prétendent seulement proposer un type idéal wébérien, un idéal type qui ne pourrait pas être achevé, avec 9 critères (4 critères économiques, et 5 critères sociaux) qui serait comme "l'étoile du Nord", une boussole. Il reconnaît aussi qu'on ne peut pas compter les "entreprises sociales" vu qu'il n'y a aucune définition de celles-ci.

Seules deux idées restent: avoir une activité continue et un minimum de montant payé pour le travail accompli. EMES souligne encore l'objectif social de l'inclusion, et que l'initiative devrait être lancée par les citoyens, reconnaissant qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il dit aussi que la notion n'est fondée sur aucun type de propriété du capital et qu'il devrait y avoir des consultations ainsi qu'une distribution limitée des bénéfices, mais que, sans objet clair, il est toutefois difficile d'imposer une telle restriction. Finalement, les organisateurs retiennent que la gouvernance d'entreprise a une pertinence croissante, ainsi que tout ce qui est réseau et construction d'échelles.

2) En 2009, l'OCDE reconnaît ouvertement dans sa nouvelle publication "The changing boundaries of social enterprises", que la dénomination d'entreprise sociale recouvre largement des concepts divergents dans différents pays de l'UE, qui pourraient toutefois se regrouper en trois catégories:

a) Une partie des entités de l'économie sociale : entreprises non-publiques avec une utilité sociale et ayant pour objet de produire des biens ou services d'intérêt général. Un concept qui correspond à la loi sur les coopératives sociales italiennes, qui sont des coopératives, d'abord, dans leur majorité de travailleurs, mais pas toutes, et qui ont

des activités de services d'intérêt général, elles constituent ensemble le premier sous-traitant de l'Etat dans ce secteur. Elles ont souvent dans leur composition d'autres acteurs locaux, comme les autorités locales.

b) Entités de l'économie sociale dans leur ensemble: dans le sens original européen du terme, y compris à la française, c'est la tendance dans les pays où l'économie sociale est caractérisée par un niveau élevé d'institutionnalisation ou d'insertion dans les politiques publiques, comme en Espagne et en France.

c) Entreprises actives dans les plus diverses formes d'utilité sociale, mais sans nécessairement avoir de telles fins dans leurs statuts, et caractérisées par tout type possible de forme juridique, de système de distribution des excédents, de pourcentage de financement public ou de structure de gouvernance, sans aucune garantie donc que l'entreprise permettra de préserver son autonomie par rapport à l'état ou de maintenir son caractère au fil du temps: c'est le concept anglo-saxon.

Contrairement à son nouveau livre sur l'"entreprise sociale" de 2009, l'étude de 2003 de l'OCDE ne soulignait pas, ni dans son résumé ni dans ses conclusions, la nécessité d'une réglementation nationale ou d'avoir des structures adaptées de gouvernance pour assurer l'activité à long terme de façon équitable pour toute la population à des prix abordables, ainsi que d'éviter la spéculation, l'exploitation des travailleurs, la fraude, etc. L'étude de 2009 de l'OCDE, par contre, reflète un intérêt explicite pour la gouvernance démocratique, bien qu'elle ne souligne pas que c'est un dénominateur commun dans les lois sur les coopératives sociales, et non pas de toutes les lois sur l'entreprise sociale (ou équivalent)¹⁵. L'OCDE souligne maintenant l'importance de la politique publique et du contexte normatif¹⁶. En effet, il est presque impossible de trouver des dénominateurs communs entre les conceptions divergentes que le livre soulève.

3) Evaluations. Après une période de refus, la Région flamande en Belgique et le gouvernement fédéral allemand ont récemment accepté d'évaluer le phénomène, avec des résultats très pauvres. En Allemagne, comme aux Etats-Unis, les "entreprises sociales" sont supposées être des intermédiaires (elles doivent aider les gens à trouver du travail, apprendre à utiliser internet, etc.) mais l'évaluation montre que les gens y restent, n'en sortent plus, avec au final moins de 5% qui améliorent leur situation.

En Flandre, le terme d'entreprise sociale n'est pas utilisé du tout, on y parle d'insertion. Les gens sont supposés y rester pour toujours, soutenus par des subsides d'Etat, l'unique promotion possible étant un contrat de travail à long terme dans la même entreprise d'intégration. Car la situation de la majorité des gens dans ces entreprises est plutôt précaire, au fur et à mesure que les subsides diminuent avec le temps. Elles ne seraient dès lors une vraie solution ni au chômage de longue durée ni à la recherche par l'Etat de diminution des coûts. En dehors de ces études, les chercheurs des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont commenté le manque étonnant d'évaluation, y compris dans les exigences d'évaluation qui pourraient être insérées dans les textes de politique publique chaque fois qu'il y a une offre par contrat.

4) Utilisation du nouveau concept. Toutefois, lors des présentations durant le colloque international, les Scandinaves, les Flamands, les Français, les Canadiens et le seul représentant allemand ont expliqué que le terme 'entreprise sociale' n'était pas utilisé dans leurs pays respectifs, même s'il est parfois utilisé dans certains discours gouvernementaux récents, dont ils font la critique. En outre, des Asiatiques, Européens continentaux et Scandinaves se sont inquiétés des relations de la société civile avec l'Etat à cause de l'instrumentalisation de l'entreprise sociale pour contrôler des conflits du travail en temps de chômage élevé. Quant à la gestion du travail, des chercheurs anglais étaient critiques du fait que beaucoup de bureaucrates acceptent la pri-

vatation de services en échange de devenir des PDG ou gestionnaires dans les nouvelles entreprises sociales, avec des contrats de sous-traitance assurés. D'ailleurs, il y avait une absence frappante du monde latin, très peu de Français, d'Espagnols et de Portugais, et aucun représentant d'Amérique Latine.

La réponse pourrait se trouver dans les modèles théoriques différents, avec conceptualisations, intérêts pratiques, et stratégies de développement socio-économique différentes de celles préconisées par EMES.

5) Statistiques. En Angleterre, la Social Enterprise Coalition dit représenter 55.000 entreprises avec un chiffre d'affaires de 27 milliards de dollars. Alors qu'en 2005, l'Unité Social Enterprise du gouvernement avait compté 5.000 entreprises sociales dans tout le pays. "Cette croissance des entreprises sociales d'une poignée à 55.000 n'est pas crédible dans la période (environ 6 ou 7 ans), sauf s'il y a eu une relabellisation (re-branding) en masse. Étant donné le meilleur accès à l'appui et le financement disponible pour les entreprises sociales par rapport au financement par des dons pour les organisations du secteur bénévole ainsi que les strictes restrictions sur l'activité des organismes de bienfaisance imposés par la loi britannique, il n'est pas surprenant que les organisations se restructurent et se rebaptisent comme entreprise sociale".¹⁷

6) Nouvelles législations. Il est temps de se poser quelques questions: n'y a-t-il pas de limite à la privatisation? N'y a-t-il pas de limite à la standardisation de l'entreprise sur le modèle de la société cotée en bourse? N'est-il pas possible de reconnaître l'intérêt général, et le besoin de plus de démocratie? Peut-on accepter de donner des fonds publics tout en déléguant des services généraux aux entreprises qui n'ont pas de suivi, pas de bonnes évaluations, ni de restrictions à l'utilisation de capital, et qui pourraient servir simplement à générer du profit pour quelques-uns?

L'étude de la CECOP observe, en Europe, les débats entre régulateurs nationaux sur le sujet. Il y a une évolution rapide des lois qui créent des en-

treprises dans 11 pays membres de l'UE pour 2009 (contre 3 en 1999). Toutes ces lois imposent un caractère entrepreneurial, et un but: l'intérêt général (avec des dispositions explicites dans ce sens dans leurs statuts), un cadre strict pour la redistribution des bénéfices, qui doivent être réutilisés totalement pour l'objet d'intérêt général lui-même, avec la possibilité d'une distribution limitée de l'excédent aux opérateurs et aux travailleurs, mais en aucun cas de rémunérer les actionnaires et le capital (là où ces entreprises permettent la participation d'actionnaires). La plupart d'entre elles interdisent aux propriétaires de récupérer les actifs de l'entreprise en cas de liquidation. En outre, un système interne et/ou externe de surveillance avec des sanctions est prévu. Sept États membres de l'UE sur onze ont donné leur préférence à la forme coopérative. Tout d'abord, le mouvement coopératif a, dans son ensemble, été l'initiateur de ce type d'entreprises, tout au début en Italie. Ensuite, la forme coopérative résout plusieurs problèmes rencontrés, avec en plus des systèmes d'audit adaptés. "En jeu ici, ne sont pas seulement les avantages de la participation démocratique en termes de citoyenneté, de la durabilité de l'entreprise et de la responsabilité des prestataires de services, mais aussi l'importance du contrôle démocratique par les membres - parties prenantes - afin de garantir que l'entreprise restera fidèle à son but d'intérêt général de façon durable au fil du temps"¹⁸.

Conclusions

D'abord, il ne faut pas se laisser entraîner dans des débats sur le social, une fois qu'on en connaît la diversité des approches. Les enjeux sont assez importants pour voir clairement que les défis se trouvent dans la protection sociale du demain comme le traitement des travailleurs et des entreprises. L'économie sociale de toujours veut participer dans les services, mais elle se penche aussi sur la question de l'importance du rôle de l'Etat et de la pression de la standardisation sur toutes les entreprises. Mervyn Wilson souligne d'une part, le contraste entre l'ambiguïté du cadre juridique et d'autres définitions

d'entreprise sociale, et d'autre part, la clarté de l'identité et les principes qui régulent les coopératives et d'autres composantes de l'économie sociale existante depuis le XIX^{ème} siècle. L'économie sociale n'est pas démodée, mais plus actuelle que jamais, même s'il y a de nombreux défis à relever. Cette économie sociale répond à quelques questions fondamentales: autour de la démocratie comme gouvernance, mais aussi la responsabilité pour soi-même et la collectivité locale, l'entraide, l'égalité en matière de gouvernance et l'équité en matière de distribution, enfin, la solidarité, toutes des qualités importantes comme des valeurs qui composent sa structure de gouvernance, à être défendues et renforcées. ¹⁹■

Références

Hobsbawn, E. (2003) «The New Century» In conversation with Antonio Polito, Abacus: London, version en Italian année 2000

OCDE (2009) *The changing boundaries of the social enterprise*, OCDE, Paris publishing.

Roelants, Bruno Ed. (2009) *Cooperatives and social enterprises, Governance and normative frameworks*, CECOP, CECOP Publications, Brussels

Sanchez Bajo, Claudia (2006) *Union Européenne et Mercosur : processus d'intégration régionale et politique sur les coopératives*, Premier colloque du Réseau euro-latino-américain d'études en économie sociale et coopérative (RULESCOOP) Brest, France, 22 au 24 Mai, publié dans le livre "La Gouvernance des entreprises coopératives", eds. J. Munoz, Radrigin Rubio and Y. Regnard, Presses Universitaires de Rennes.

Sanchez Bajo, Claudia (2004) *Une appréciation comparée de visions sur l'économie sociale et solidaire au début du XXI^{ème} siècle dans l'UE et le Mercosur*, Cours donné à l'École d'été Internationale "Economie Solidaire au Brésil et en Europe", publié en allemand dans le livre "Solidarische Okonomie in Brasilien und Europa, Wege zur konkreten Utopie, Internationale Sommerschule in Imshausen", Kassel University, Eds Clarita Muller-Plantenberg et al. pages 25-58.

Sanchez Bajo, Claudia (2009) *Rapport sur la Seconde Conférence Internationale EMES sur l'Entreprise Sociale*, 1 to 4 juillet, Université de Trento, Italie, mimeo.

Notes

1. "Du Progrès Social au Profit Des Classes Populaires Non Indigentes, Ou études philosophiques et économiques sur l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre", Par F.-Felix de la Farelle, Ancien Magistrat Avocat a la cour royale de Nîmes. Tome Premier, Paris, Maison, Successeur de M. Audin, Editeur des Itinéraires Européens de Richard, Quai des Augustins, 29, 1839».

2. Jean Gautier (2009) *The main governance characteristics of worker cooperatives in the light of the social enterprises*, dans "Cooperatives and social enterprises, Governance and normative frameworks", CECOP, CECOP Publications, Brussels: Page 37

3. *L'économie sociale et solidaire, de la théorie à la pratique*, Denis Clerc, *Alternatives Économiques*, N. 203, Mai 2002, p.79-83, <http://www.alternatives-economiques.fr>

4. Groupe de recherche européen multidisciplinaire sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social, <http://www.emes.net/index.php?id=60>

5. OCDE (2003) *The Non-Profit Sector in a changing economy*, Paris OCDE Publishing: page 42

6. OCDE (1999) *Social Enterprises*, Paris, OCDE Publishing

7. Jean Gautier, Page 35, CECOP,

8. Décision 2002/177/CE du Conseil, du 18 février 2002, relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres pour l'année 2002, DO L 60 de 1.3.2002, p. 60

9. OCDE (2003) *The Non-Profit Sector in a changing economy*, OCDE Paris: pages 54 à 56

10. Idem page 56

11. Roelants, B (2009) *Conclusions*

12. Commission Européenne, COM (2003) 18

13. <http://www.lexpansion.com/art/15.0.81802.0.html>

14. Hobsbawn 2003, page 64 et 66.

15. OCDE (2009) pages 14 et 15

16. OECD (2009) Section "New frontiers in the legal structures and legislation of social enterprises in Europe: what are the policy implications at the national and European levels?"

17. Bob Cannell (2009) *Cooperatives and social enterprises in the UK*, in Roelants (2009), page 65.

18. Roelants, (2009) page 120

19. Mervyn Wilson (2009) *Conclusions du séminaire européen "Social enterprises and worker cooperatives, Comparing models of corporate governance and social inclusion"*, Manchester, 9 November 2006, dans Roelants (2009), page 73

"Peut-être pourrait-on soumettre l'affaire pour examen au «conseiller criminel» Zott."

Hans Fallada

"Seul dans Berlin", 1947 (poche Folio, 2004).

Délocalisation, désindustrialisation et récupération?

Bruno Bauraind, Gresea, Février 2010

Si le mouvement de récupération d'entreprises en Amérique latine a bénéficié d'une certaine publicité médiatique, il n'en va pas de même lorsque cette pratique est mise en œuvre en Europe. Pourtant, si ces récupérations d'entreprises en coopératives de travailleurs associés ne sont pas un rempart contre les délocalisations, elles permettent tout de même de nuancer le discours fataliste sur le caractère naturel de la désindustrialisation.

Concurrence intragroupe et processus de désindustrialisation

En 2003, la fermeture définitive de la fabrique de pneus Continental à Herstal est le résultat logique d'une mise en concurrence des filiales de production d'un même groupe entre elles¹. Cet épisode lourd de conséquences pour l'emploi industriel en Wallonie n'est pas sans rappeler ceux plus récents de Volkswagen à Bruxelles ou d'Opel à Anvers.

L'intégration de la concurrence par des entreprises transnationales sur des marchés oligopolistiques n'est pas une pratique nouvelle. Elle est même devenue la norme depuis plusieurs décennies et fait aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de développement des grands groupes industriels dans certains secteurs de l'économie.

La fabrique de pneus belge et ses travailleurs contre les usines autrichienne, allemande, tchèque ou encore slovaque du groupe, cette mise en concurrence des entités du réseau sur base du coût de production d'1 kg de gomme a eu pour effet la disparition de la production de pneus du paysage industriel belge. Une activité parmi d'autres...

En Belgique, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB est en recul constant depuis 1980.

Selon le rapport récent de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique française (DGPE), "le phénomène de désindustrialisation qui touche la France comme l'ensemble des économies développées peut être caractérisé par trois transformations concomitantes: un recul de l'emploi industriel (l'industrie en France a perdu 36% de ses effectifs entre 1980 et 2007, soit 1,9 million d'emplois ou encore 71.000 par an), un recul de la contribution de ce secteur au PIB (le poids de l'industrie dans le PIB en valeur est passé de 24% à 14% entre 1980 et 2007) et une forte croissance du secteur des services marchands"².

Si les progrès technologiques et les gains de productivité qui en découlent ont eu un effet important sur la diminution du recours à la main d'œuvre par les entreprises. Les délocalisations seraient à l'origine de la destruction de 330.000 emplois dans l'hexagone entre 1980 et 2007, soit 17% de l'emploi industriel.³

La SA multinationale, chef d'orchestre et lieu de pouvoir

Selon Lilas Demmou, l'auteur du rapport, "la concurrence en provenance des pays à bas salaires n'explique donc qu'une part limitée de la détérioration de l'emploi industriel"⁴. Pourtant, les réponses politiques apportées à ce processus depuis les années 80 semblent toujours construites sur ce constat. Ainsi, il faut, face aux délocalisations de certains secteurs de production vers les pays à bas salaires et les marchés émergents, rendre les territoires plus compétitifs (attractivité fiscale ou modération salariale par exemple).

L'Europe va même plus loin. Dans le discours post-Lisbonne, cette désindustrialisation rampante de la "vieille Europe" est un processus quasi naturel, presque inévitable. Ces activités, souvent à faible valeur ajoutée, se-

raient perdues pour l'économie de certains pays européens. Un marché trop mature, des travailleurs trop chers. Il faut éviter de distordre la concurrence internationale en voulant freiner les délocalisations. Dans une économie qui se veut être celle de la connaissance, certains savoir-faire n'auraient donc plus leur place!

A l'inverse, les mises en cause du modèle de l'entreprise transnationale financiarisée, de sa gouvernance, de ses modes de financement, de ses pratiques managériales ou encore de sa stratégie de localisation se font plus rares.

Pourtant, l'entreprise transnationale est aujourd'hui un acteur clef des relations internationales. Dans le champ de l'économie, elle exerce le rôle de "chef d'orchestre"⁵ organisant un réseau de filiales et de sous-traitants. Des entreprises qui, si elles sont juridiquement indépendantes de la maison-mère, sont très souvent économiquement et financièrement rendues dépendantes par la mise en concurrence des entités composant le réseau⁶.

Dans le champ du politique, ces quelques centaines d'entreprises ont progressivement éprouvé une capacité à nouer des rapports de force avec les pouvoirs publics. Les exemples récents ne manquent pas en Belgique ou ailleurs. Qu'il s'agisse de la difficulté d'obtenir le remboursement des subventions publiques lors de licenciements collectifs un peu partout en Europe ou, en Wallonie, du bras de fer entre l'autorité régionale et Arcelor Mittal autour des quotas de Co2. L'entreprise transnationale est aujourd'hui un lieu de pouvoir qui tantôt entre en compétition avec l'Etat, tantôt coopère avec lui⁷.

Produire autrement et durablement dans cet environnement verticalement intégré est-il encore possible?

Les coopératives de production apportent certains éléments de réponse

à cette question. Même si elles ne remettent pas en cause l'économie de marché, ni la domination économique des entreprises transnationales, elles sont d'ailleurs très souvent, elles aussi intégrées, dans des filières de production.

Malgré une image empreinte d'archaïsme et un manque de visibilité auprès du grand public, l'économie sociale dans sa dimension de production de biens et services suscite l'intérêt, principalement dans le cadre de cet article, par sa capacité à récupérer des entreprises en difficulté, souvent d'ailleurs parce qu'elles se sont vues exclues d'un réseau transnational.

La démocratie économique comme fondement d'un projet industriel?

Même si cette pratique est plutôt mal connue en Belgique, la récupération sous le modèle de coopérative de travailleurs associés d'entreprise en difficulté n'est pas seulement une utopie.

En France, une trentaine d'entreprises se voient récupérées par leurs travailleurs chaque année⁸. Entre 1998 et 2008, la récupération d'entreprise dans l'hexagone a permis de sauvegarder et de pérenniser 6.500 emplois.

En comparaison des 15.000 emplois délocalisés à partir de la France vers d'autres économies entre 2000 et 2003⁹, ces résultats et la taille modeste des entreprises récupérées, en règle générale des PME industrielles, ne permettent pas la construction d'un projet industriel d'envergure à court terme ni le maintien d'une base industrielle forte dans les économies développées.

Malgré les expériences de Mondragon en Espagne¹⁰ ou des groupements de coopératives du Trentin en Italie, il est peu probable que ce modèle d'entreprise comble en terme de création de valeur ajoutée et d'emplois, les cimetières industriels laissés derrière elle par la division internationale du travail.

Par contre, la viabilité à 5 ou 10 ans de plus de 60% des projets industriels récupérés participe à invalider le discours pseudo scientifique de la Com-

mission européenne sur le caractère naturel des délocalisations et du processus de désindustrialisation à l'œuvre dans un pays comme la Belgique. Certains cas concrets permettent de montrer que le manque de compétitivité de certains territoires en termes de salaires ou de fiscalité est souvent très relatif.

La Cepam¹¹, en France, est une menuiserie industrielle qui appartenait jusqu'en septembre 2008 au groupe espagnol Herbole. Depuis 2007, l'entreprise, qui comptait alors 133 salariés, connu des difficultés diverses jusqu'à sa mise en redressement judiciaire et le départ de son actionnaire espagnol. En septembre 2008, les 62 travailleurs restants rachètent leur entreprise¹². Aujourd'hui, la Cepam compte 80 salariés et gagne des parts de marché sur le territoire de son ancienne maison mère, en Espagne!¹³

La Ceralep est également une PME industrielle française active dans le secteur des isolateurs thermiques. Suite au passage d'un fonds de pension américain, l'entreprise est mise en redressement judiciaire en 2003. En 2004, la production est relancée par 53 travailleurs.¹⁴ La Ceralep est aujourd'hui un des leaders mondiaux sur le marché des isolateurs de grande taille.

Ces exemples montrent d'une part qu'un autre mode de gouvernance est possible et permet de sauver, par exemple, un certain nombre d'emplois dans la sous-traitance industrielle des pays dits à "hauts-salaires". D'autre part, ils participent à démontrer que les coûts de production ne sont pas les seuls déterminants de la viabilité d'un projet industriel.

Cet article a servi de base à une intervention lors du colloque, "Economie sociale et solidaire comme force de changement", organisé à Verviers par l'Institut de Développement Européen de l'Economie Sociale (IDEES) le 26 février 2010. ■

Notes

1. Bruno Bauraind, *Autopsie d'une délocalisation. La liquidation du pneu made in Belgium*, Charleroi, Couleur Livres, 2009.

2. Lilas Demmou, *La désindustrialisation en France*,

rapport de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, février 2010.

3. Les Echos du 22 février 2010.

4. Lilas Demmou, *La désindustrialisation en France*, Idem.

5. John Dunning, *Explaining Multinational Production*, Londres, Unwin Hyman, 1988.

6. *Vu justement cette relation de dépendance, nous préférons le concept d'"entreprise réseau" à celui de "réseau d'entreprise" qui présuppose un ensemble d'entreprises indépendantes.*

7. Susane Strange & John Stopford, *Rival States, Rival Firms, Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

8. Intervention de Michel Gaté, directeur du développement à la Confédération générale des Scop, lors du colloque international "L'économie sociale comme force de changement", à Verviers, le 26 février 2010.

9. Lilas Demmou, *La désindustrialisation en France*, ibidem.

10. Voir également dans ce numéro, l'article de Jacques Prades.

11. Le site de la Cepam, <http://www.cepam.com/cepam-scop/>

12. *La Tribune* du 26 janvier 2009.

13. Entretien avec Bruno Roelants, secrétaire général de la Cecop, le 2 février 2010.

14. Michel Gaté, *La reprise d'entreprise en coopérative par les salariés pour pérenniser les emplois et le savoir faire des PME sur leur territoire*, Stockholm, 6 octobre 2009.

Néo-libération du travail et autogestion

Thomas Coutrot, Conseiller scientifique d'Attac France, 2002

Le mouvement coopératif comme espace théorique de ressourcement d'une gauche en panne de projet? Il y a là matière à révolution culturelle.

Les gauches sont en panne de projet. C'est aussi évident pour la gauche gouvernementale, engluée dans la gestion quotidienne du social-libéralisme, que pour la gauche radicale, à l'aise dans la critique mais dénuée d'un projet global. Le mouvement ouvrier avait traditionnellement pour horizon l'auto-émancipation des travailleurs et leur libre association par le développement de la démocratie économique. Les luttes sociales actuelles (contre la mondialisation libérale, pour la démocratie, les droits des femmes ou des minorités, l'écologie, etc.), comportent bien des aspects anti-capitalistes, par la radicalité avec laquelle elles contestent le règne de la loi du profit. Mais l'absence d'une référence crédible de projet global de transformation sociale entrave le développement et surtout la convergence de ces mouvements vers une mise en cause cohérente du modèle de croissance capitaliste.

Le regain de combativité sociale ne semble pour l'instant guère renouer avec le fil de la tradition socialiste et autogestionnaire. Si certains travailleurs de l'usine LU d'Evry semblent avoir envisagé la possibilité de refuser la fermeture et de faire tourner l'outil de travail pour leur propre compte, comme les Lips l'avaient fait en 1973, ils y ont finalement renoncé; quant aux salariés d'AOM ils se sont préoccupés de trouver un repreneur, mais n'ont apparemment pas imaginé assumer collectivement la responsabilité de leur entreprise.¹ Même si les conflits du travail ont connu un net regain depuis 1998, aucune expérience significative de contrôle ouvrier ne semble avoir émergé au cours de la période récente.²

Pourquoi la question ne semble-t-elle même pas se poser, ou demeure purement théorique, alors même que la

légitimité de la gestion capitaliste et de la dictature des actionnaires est, localement, gravement mise en cause?

L'objectif de cet article est d'examiner les raisons de cet apparent recul des aspirations à l'autodétermination économique dans le capitalisme néo-libéral. Faudrait-il finir par donner raison à André Gorz et le suivre dans ses "adieux au prolétariat", désormais incapable de porter une exigence de démocratisation radicale de l'économie? L'argument que je voudrais ici développer peut se résumer de la façon suivante: non, les salariés ne sont ni moins intéressés au développement de la citoyenneté économique, ni moins aptes à la mettre en œuvre par la participation directe au choix des orientations de leur entreprise. Au contraire, l'élévation des niveaux d'éducation et les nouvelles tendances de la division du travail développent chez les salariés des compétences gestionnaires et cognitives nouvelles, qui les rendent plus rétifs aux exigences de la valorisation, et plus aptes que jamais à délibérer d'autres orientations pour le travail. Mais les mécanismes du contrôle néo-capitaliste du travail, et notamment la précarisation de l'emploi et l'individualisation de la relation salariale, bloquent ces tendances émancipatrices, au prix de souffrances psychiques et physiques croissantes qui ont commencé à se constituer en problème politique et social de grande ampleur.

Démocratie politique et démocratie productive

La démocratie productive peut être définie par les deux critères suivants: d'une part les travailleurs disposent collectivement d'une influence déterminante³ sur l'organisation de leur travail, c'est-à-dire plus précisément sur les arbitrages nécessaires entre productivité, qualité des conditions de travail et rémunération. D'autre part, le pouvoir de gestion de l'entreprise est de nature démocratique et non privative. Le projet socialiste autogestionnaire en parti-

culier repose sur la participation la plus large des producteurs associés à la gestion du travail et de l'entreprise⁴. Il a pour base indispensable un haut niveau de compétence et de conscience de ces producteurs, pour deux raisons complémentaires: l'efficacité économique, et la soutenabilité démocratique.

L'autogestion démocratique suppose pour être efficace une compréhension et une maîtrise au moins pratique des enjeux principaux du travail et de l'entreprise, une capacité à élaborer collectivement des propositions et à trancher en connaissance de cause, une aptitude à contrôler effectivement l'activité des gestionnaires à qui les décisions courantes sont déléguées, un haut niveau de conscience politique et civique. "Pour que les catégories sociales les plus défavorisées puissent gérer une société de type socialiste, il faudra qu'elles soient intégrées et connaissent les véritables problèmes de l'industrie et de leur travail" (Mothé, 1972, p. 48). D'autre part, le maintien sur le long terme de la participation active des travailleurs à l'autogestion de la production suppose que les conditions de travail soient favorables à l'exercice de l'intelligence critique des individus.

Autrement dit, plus les travailleurs sont autonomes dans le choix des buts et des moyens de leur travail, plus ils sont en mesure de participer activement à la délibération collective dans la sphère politique. L'approfondissement radical de la démocratie que représente la pratique de la démocratie participative dans la sphère publique ne peut se soutenir à terme qu'avec un approfondissement parallèle de la démocratie économique⁵.

Or la maturation de ces conditions ne peut être renvoyée au lendemain de la révolution, coup de tonnerre dans un ciel serein: la démocratie productive, pour pouvoir fonder la perspective d'une économie démocratique, devra naître, au cours d'un long processus, des contradictions actuelles de l'or-

ganisation capitaliste de la production et de la société. À cet égard, le développement de ce qu'on appelle maintenant "l'économie solidaire" est ambigu. D'un côté il témoigne d'une aspiration réelle de nombre de citoyens à nouer entre eux des rapports économiques différents, non capitalistes. En ce sens il est un signe extrêmement positif, qu'il faut soutenir et encourager, même s'il reste pour l'essentiel confiné aux marges du système économique. Les principaux théoriciens de l'économie solidaire la conçoivent comme le pôle "civil" (sans doute durablement minoritaire) d'une économie "plurielle", où le secteur public et le secteur privé capitaliste joueraient les premiers rôles du point de vue de la création des richesses.

A l'inverse – et ce point de vue me paraît autrement fécond – les théoriciens du PT brésilien (Singer, 1999) l'envisagent comme le laboratoire d'une logique alternative candidate à l'hégémonie sur l'ensemble du fonctionnement économique, en liaison avec une planification démocratique. Le développement de "l'économie solidaire et populaire" est décisif pour faire la démonstration pratique de la viabilité de l'autogestion et de sa supériorité éthique et humaine. Sans illusions toutefois sur la possibilité d'un dépassement progressif de la loi de la valeur, qui devra être abolie par un changement radical des institutions économiques.

Les bases sociales de la démocratie productive

Quelles forces sociales sont susceptibles de porter une telle transformation radicale de la logique de fonctionnement de l'entreprise et de l'économie? Traditionnellement dans le mouvement socialiste, on identifiait une avant-garde ouvrière dont les compétences économiques et sociales rendaient crédible un projet d'autodétermination économique. Il s'agissait en général d'une minorité d'ouvriers "professionnels", qualifiés et autonomes, sur qui reposaient en grande part les organisations syndicales et le mouvement ouvrier en général.

Les "socialistes utopiques" édi-

fiaient leurs projets de société débarassée de l'exploitation sur l'idéal de l'artisan maître de son travail et de son produit, ou de la petite coopérative de type artisanal. Les marxistes de la II^e et de la III^e Internationale espéraient pouvoir contourner ce problème par le volontarisme politique, et fonder un projet socialiste étatique sur un prolétariat peu qualifié mais discipliné, unifié grâce à une avant-garde politique rassemblée dans le parti révolutionnaire (Lénine) ou par un parti de masse volant de succès électoral en succès électoral (Kautsky). Le courant autogestionnaire des années 70 misait en revanche sur l'hégémonie de la "nouvelle classe ouvrière", celle des ouvriers qualifiés et des techniciens des grandes usines de "process" automatisé. Il vaut la peine de s'arrêter quelques instants sur ce projet, le plus proche de nous historiquement.

Le pari socialiste autogestionnaire consistait à faire converger autour de la problématique transitoire du "contrôle ouvrier" les mouvements et revendications de deux pôles fortement contrastés de la classe ouvrière, le pôle "professionnel" (l'avant-garde, voire l'aristocratie selon certains) et le pôle "OS" (Mallet, 1971). Les ouvriers qualifiés et techniciens de l'industrie lourde (chimie, pétrole, sidérurgie, chantiers navals, aéronautique, ...) forment le cœur de cette nouvelle classe ouvrière, porteuse d'une alternative socialiste en matière de gestion de l'économie. Ils possèdent un haut niveau de qualification et (parfois) une haute conscience de classe, et surtout une maîtrise collective du procès de travail.

La fragilité du système technique, l'asymétrie des informations au bénéfice des opérateurs, ces marges de manœuvre, difficilement réductibles par le patronat, fournissent des ressources non seulement pour la résistance face aux tentatives d'intensification du travail, mais aussi pour des offensives en matière de salaires, de réduction du temps de travail et même de contrôle ouvrier sur les rythmes de travail, la productivité, sinon sur la finalité du travail lui-même (cf. les expériences de reconversion d'usines d'armement en Grande-Bretagne dans les années 70).

Comme l'exprimait Serge Mallet, "l'avant-garde technologique de la classe ouvrière (est) seule en mesure de se forger, à travers son expérience concrète et sa connaissance scientifique des processus de production modernes, ces organes d'autogestion sociale que la lutte pour le contrôle ouvrier s'emploie à préparer" (Mallet, 1971, p. 165).

Les OS, eux, ne disposaient évidemment pas de ces ressources : le "contrôle ouvrier" prenait pour eux principalement des formes défensives, le refus des cadences infernales, l'égalité dans le mode de calcul des primes de rendement, au mieux l'autorégulation partielle des cadences (comme à la Fiat dans les années 70). La nature même de leur travail, parcellisé et répétitif, ne laissait pas de place à leur autonomie créatrice ni dans l'activité de travail ni dans l'activité revendicative.

Le pari autogestionnaire supposait la possibilité d'éliminer progressivement ces formes dégradées de division du travail, de développer une stratégie d'enrichissement des tâches, de recomposition du travail parcellisé, de prise de responsabilités face aux incidents, etc. Ce pari ne semblait d'ailleurs pas absurde, dans la mesure où certaines initiatives patronales des années 60-70 allaient d'ailleurs dans ce sens, afin de réduire les résistances ouvrières au taylorisme et le turn-over : "la division du travail et les formes d'autorité constitutives de l'actuelle organisation capitaliste de la production apparaissent comme obsolètes dans la logique de la rationalité capitaliste elle-même" (Pignon et Querzola, 1973, p. 143). Les capitalistes devaient donc prendre le risque de "libérer" le travail pour rester compétitifs.

Pourtant, au début des années quatre-vingt la perspective d'une offensive ouvrière pour contester la gestion capitaliste de l'économie s'éloigne brutalement. André Gorz fait ses "adieux au prolétariat", et entérine le monopole capitaliste de la rationalité économique: le travail est trop déqualifié, les procédés de production trop complexes, les interdépendances trop nombreuses, les entreprises trop grandes pour que la maî-

trise de son travail par le travailleur constitue encore un horizon crédible. Il ne sert plus à rien de vouloir libérer le travail, il faut désormais se libérer du travail: "nous savons désormais que la société ne sera jamais "bonne" par son organisation, mais seulement en raison des espaces d'autonomie, d'auto-organisation et de coopération volontaire qu'elle ouvre aux individus" (Gorz, 1980).

"Revoilà le prolétariat" ?

Or c'est curieusement, par l'un de ces paradoxes dont l'histoire est friande, à partir de cette époque que le capitalisme va – bien sûr, d'une façon perverse et déformée – commencer à "libérer" le travail, ou en tout cas à le débarrasser (pour partie) des excès les plus criants de la taylorisation. Pour synthétiser à l'extrême, la caractéristique principale des nouveaux modes d'organisation du travail, progressivement mis en place au cours des années 80-90 dans nombre de secteurs, consiste à substituer le contrôle et la prescription à priori des tâches productives par un contrôle procédural et a posteriori.

La division entre conception et exécution du travail n'est pas fondamentalement remise en cause, contrairement aux espoirs de certains sociologues, mais elle change de contenu: les concepteurs prescrivent toujours les tâches (les opérations à accomplir dans un ordre déterminé et obligatoire), mais moins systématiquement l'activité concrète des salariés. L'autonomie croissante dont ils disposent signifie que ceux-ci doivent "se débrouiller" avec des contraintes en nombre croissant (techniques, industrielles, mais aussi commerciales, financières, relationnelles...), et des obligations de résultats étroitement contrôlées (Gollac, Volkoff, 1996). Alors qu'"une des caractéristiques essentielles de l'OS, c'est qu'il doit accomplir une tâche dont on a éliminé avec minutie toute trace de responsabilité" (Mothé, 1972, p. 38), les managers s'efforcent au contraire désormais de "responsabiliser" les travailleurs d'exécution. Boltanski et Chiapello (1999) ont montré l'habileté du patro-

nat à récupérer la révolte anti-hiérarchique de mai 68 pour rendre plus flexible l'organisation du travail.

Cette montée relative de l'autonomie concédée dans le travail par les managers se lit dans les réponses des salariés aux enquêtes sur leurs conditions de travail, menées depuis des années par le Ministère du travail. Ainsi, 28% des ouvriers déclaraient en 1991 que leur employeur prescrivait strictement leur tâche, contre 22% en 1998 (une tendance similaire s'observe pour chaque catégorie socio-professionnelle). De même la proportion d'ouvriers déclarant "appliquer strictement les consignes" passe de 53 à 45% (47 à 43% pour les employés). 37% des ouvriers déclaraient "la plupart du temps régler personnellement les incidents" en 1991, et ce pourcentage passe à 45% en 1998 (l'évolution est similaire pour les employés, de 43 à 51%) (DARES, 2000).

Les racines de ces évolutions profondes de l'organisation du travail sont multiples: à l'origine (années 50-60) la perception par nombre de patrons des limites économiques du taylorisme, puis (années 60-70) la révolte des OS, puis (années 80) les changements dans les modes de concurrence sur les marchés des produits. Une tendance lourde, sans doute sur-déterminante de tous ces facteurs, est la montée des niveaux moyens d'éducation, et l'aspiration croissante des hommes et des femmes au travail à y être traités en tant que tels, et non comme des objets au service d'une fin étrangère.

Quoi qu'il en soit, les observations concordent pour affirmer que par rapport aux années 70, les salariés sont sans doute aujourd'hui plus autonomes, plus impliqués dans leur travail, qu'ils en connaissent mieux les fins, et leur place dans le processus de production et de valorisation.

Une "néo-libération" tronquée et contradictoire

Bien sûr, ces mutations n'ont pas que des bons côtés pour les salariés. Dans un entretien remarquable, Jean-Marie Bousset, responsable CGT à Re-

nault - Le Mans reconnaît les changements réels du travail vers plus d'autonomie et de responsabilité. Mais il ajoute à juste titre: "autonome veut dire seul, et responsable veut dire coupable. On est toujours potentiellement coupable de ne pas avoir fait assez, de ne pas avoir été assez inventif, de ne pas avoir assez suggéré, de ne pas avoir satisfait le client qui est mécontent et qui va ailleurs" (Bousset, id., p. 42).

Ce mouvement vers "l'autonomie contrôlée", typique de "l'entreprise néo-libérale" (Coutrot, 1998), a néanmoins un assez grand degré de généralité. Il n'a pas été directement imposé par la mondialisation financière, mais il est remarquablement congruent avec les modes de contrôle développés par la finance elle-même. Celle-ci se focalise sur des obligations de résultat, pilotant les managers par des systèmes sophistiqués de mesure et d'anticipation des performances financières, tout en faisant confiance aux managers pour les décisions de gestion courante et stratégique. Dans le contrôle du travail des salariés par les managers, comme dans le contrôle des performances des entreprises par les financiers, les maîtres mots sont transparence et traçabilité. Il en résulte une remarquable explicitation du véritable objectif de la production en régime capitaliste: le profit. Quand la direction de Marks & Spencer ou de Danone affiche clairement le sacrifice d'emplois et de sites à des objectifs précis de rentabilisation financière, l'euphémisation qui recouvre en général les mécanismes de l'exploitation capitaliste tend à se dissiper⁶.

Dans le régime néo-libéral, aussi bien les modes d'organisation du travail que les mécanismes de la gouvernance financière favorisent l'élargissement des horizons des salariés et le dévoilement de la nature des contraintes qui enserrant les acteurs de la production. En même temps que le management "convoque la subjectivité" (Clot, 2000) des salariés, et leur attribue des responsabilités inédites, il nie cette même subjectivité en refusant tout sens au travail hormis celui de produire davantage de profits.

Ce déni de sens du travail, tout comme l'accumulation d'exigences contradictoires imposées aux salariés, induit le spectaculaire développement de la "souffrance au travail", des maladies professionnelles, des dépressions; il contribue à fragiliser la légitimité politique de la domination.

La démocratie salariale bridée par la précarité

À en rester là, la perspective du contrôle ouvrier ou de la démocratie salariale pourrait paraître plus que jamais d'actualité. André Gorz et de nombreux observateurs avisés pressentaient ces évolutions dès le début des années 70: "cela prouve-t-il (...) que l'abolition du despotisme d'usine, l'introduction de la "démocratie industrielle" deviennent possibles, dans l'intérêt du capital lui-même? Bref, techniques de production et techniques de domination, jusqu'ici confondues, peuvent-elles réellement être disjointes, et la révolte ouvrière contre le travail forcé être récupérée?" (Gorz, 1973, p. 101)⁷.

Des salariés plus éduqués qui appréhendent mieux que jamais leur place dans la division sociale du travail; des travailleurs dont l'autonomie est plus reconnue et les capacités d'initiative plus fortement sollicitées que par le passé; une légitimité capitaliste de plus en plus contestée à mesure que la logique implacable de la finance et de la loi du profit déploie ses ravages illégitimes; voilà des conditions en théorie favorables à l'intensification de l'action politique et syndicale, et à l'affirmation d'une conscience critique et autonome des salariés par rapport aux "lois" de l'économie et de l'entreprise capitaliste. Bien sûr il n'en est rien en réalité: les mutations du travail n'ont entraîné aucune reprise mécanique de l'activité syndicale ou politique des travailleurs, bien au contraire.

Certes, le contexte idéologique global est différent de celui des années 70: le reflux des idées socialistes, le discrédit du communisme, l'offensive idéologique néo-libérale, l'affaiblissement du syndicalisme et sa perte de repères rendent ce type d'initiatives plus difficiles. Mais cela ne constitue pas une explication suffisante. Si les nouveaux

modes d'organisation du travail ne débouchent pas sur une perte de contrôle des managers ni même sur un déplacement du rapport de forces en faveur des salariés, c'est d'abord à cause de la menace du chômage et de la précarité, qui pèse lourdement. Mais cette crainte pourrait au contraire stimuler les initiatives d'autogestion ouvrière, comme on peut le voir dans d'autres contextes comme au Brésil. Or l'idée même que les salariés pourraient peser sur les orientations de la production semble très éloignée de la conscience ouvrière aujourd'hui.

La raison fondamentale me semble avoir trait aux nouvelles méthodes de gestion de la relation salariale dans l'entreprise. L'autonomie octroyée aux salariés dans l'activité de travail est, dans le même mouvement, compensée par le déploiement de dispositifs de contrôle de leur situation d'emploi: le contrôle externe par la menace de la précarisation de l'emploi, mais aussi le contrôle interne par le déploiement sophistiqué d'une gestion individualisante des carrières et des compétences. La politique systématique et détaillée d'individualisation de la relation salariale explique pour une large part l'affaiblissement des capacités d'auto-organisation ouvrière et de contestation de la logique patronale.

On a beaucoup parlé du développement de la précarité des emplois au cours de ces vingt dernières années: les contrats à durée déterminée représentent aujourd'hui plus de 6% du nombre total d'emplois, et l'intérim concerne plus d'un million de personnes chaque année, s'élevant à 4% de l'emploi en "équivalents temps plein". Valéo, le plus grand équipementier automobile, a pu mettre en œuvre sans conflits une profonde restructuration en 2001: il lui est facile d'éviter un plan social dans la mesure où 20% de sa force de travail est en contrat d'intérim!

Pourtant, les emplois à durée indéterminée représentent encore plus de 85% du total, et l'ancienneté moyenne des salariés dans leur entreprise est aujourd'hui d'environ 15 ans. On pourrait en conclure que l'emploi stable demeure la norme et la précarité l'except-

tion. Ce serait totalement mésestimer la menace que les entreprises réactualisent en permanence par leurs modes de gestion de l'emploi.

Deux axes stratégiques inspirent aujourd'hui les directions d'entreprise en la matière: la mise en concurrence des collectifs de travail et la mise en concurrence des individus (Coutrot, 1998).

Pour les collectifs de travail, les outils de gestion les plus couramment employés sont l'externalisation et la contractualisation interne. L'externalisation consiste à mettre directement sur le marché un collectif de travail auparavant en charge d'une prestation en interne. On met ainsi le collectif en concurrence avec les autres entreprises intervenant sur le marché de cette prestation (nettoyage, maintenance, facturation, paye, logistique, ...).

La contractualisation interne vise à mimer l'externalisation sans la pousser jusqu'au bout. Pour des raisons stratégiques, il est souvent risqué d'externaliser des fonctions trop importantes pour le "cœur de métier" de l'entreprise: on pourrait perdre la maîtrise de processus clés pour la compétitivité. On préfère alors mettre en place des pseudo-contrats internes entre les collectifs de travail: au cours d'une "négociation" avec la Direction, des objectifs sont définis, des moyens sont alloués, et le collectif (service, atelier) doit rendre des comptes sur l'atteinte des objectifs. L'important n'est pas tant dans le processus de "négociation" (souvent largement formel) que dans les sanctions qui interviennent à l'issue du "contrat": les responsables de projet et les salariés qui auront su "être à la hauteur" pourront recevoir primes et promotions; les autres devront faire leurs preuves pour montrer qu'ils méritent encore la confiance que l'entreprise place en eux...

C'est donc ici qu'intervient le deuxième axe stratégique des gestionnaires de ressources humaines: la gestion individualisée des carrières et des compétences. Les DRH ont mis en place, dans tous les grands groupes, des dispositifs de suivi et d'évaluation de chaque salarié, cadre ou ouvrier. Elles disposent donc de dossiers individuels fort nourris sur chaque salarié, où sont consignés les résultats annuels des entretiens d'évaluation avec le hiérarchique, et le degré de réussite dans les objectifs individuels " négociés " à cette occasion⁸. Le comportement du salarié est jugé non seulement sur les performances professionnelles mais sociales: disponibilité vis-à-vis des besoins de l'entreprise et des collègues, absentéisme, "bon état d'esprit", non-participation aux réunions syndicales, etc. En arrière-plan, le risque de figurer dans la "charrette" annuelle qui permet à l'entreprise d'ajuster les effectifs aux besoins. Malheur aux faibles, il n'y a pas de place pour eux dans la "guerre économique"⁹ ...

Ces politiques d'individualisation comportent également un volet de mobilité accélérée des salariés qui va traverser considérablement le développement d'une conscience collective. Il s'agit notamment des "organisations par projet", où les individus collaborent pour quelques mois ou années autour d'un projet à durée limitée. Plus généralement, un salarié qui veut progresser professionnellement devra montrer qu'il est prêt à bouger pour les besoins de l'entreprise, à changer de poste, de service, de région ou de pays sans rechigner. La mobilité au service de l'entreprise est l'un des critères déterminants de l'appréciation du "potentiel" d'un salarié, dans de nombreux groupes. Dans ce contexte, le salarié ne s'identifie plus à un site ou à un métier particulier.

Politiques managériales et tendance à l'individuation

Du point de vue des techniques de domination du capital, il s'agit d'une innovation incontestable. Le néo-libéralisme introduit un principe de coopération forcée qui allie les avantages d'un régime despotique (point n'est véritablement besoin de passer un compro-

mis social avec le travail) et d'un régime hégémonique (la subjectivité des salariés est effectivement mobilisée). La gestion individualisée de la relation salariale autorise cette conciliation entre le despotisme de marché et la puissance productive de la coopération.

La force de ce régime néo-libéral, sa capacité à faire fonctionner ensemble la contrainte des marchés et la mobilisation subjective des personnes, repose sur des ressorts psycho-sociologiques réels: une caractéristique profonde de la modernité est l'aspiration à l'individuation. L'individualisation de la relation salariale rencontre en effet cette aspiration des salariés à être responsables de leur destin, à se dégager des identités collectives héritées, à tracer leur route eux-mêmes. Les enfants d'ouvriers ne se sentent pas nécessairement membres d'une classe ouvrière, et rejettent même souvent cette étiquette infamante (Beaud, Pialoux, 2000). L'impact des identités collectives au travail est encore affaibli par la fragmentation des identités personnelles: un même individu dispose aujourd'hui souvent de plusieurs identités sociales de référence, et peut même changer d'espace prioritaire d'identification au gré des événements de la vie personnelle ou professionnelle. Enfin la perspective de vivre sa vie entière au sein de sa communauté (de classe, géographique, de métier) d'origine n'est plus un horizon supportable pour la plupart des jeunes: la mobilité est une aspiration largement répandue, même si celle qu'impose le régime néo-libéral est précarisante et anxiogène.

Ces tendances profondes de la modernité – individuation, fragmentation identitaire et aspiration à la mobilité – peuvent être perçues comme largement positives ; en tout cas elles semblent difficilement réversibles à moyen terme, sauf à envisager un retour à des formes communautaires fermées comme la nation au sens "ethnique" ou la classe sociale au sens "corporatiste". Autrement dit le néo-management s'inscrit dans des sociologiques tendances lourdes (qu'il contribue, sans doute, à modeler et infléchir), et par là même se met en position de rencontrer

une certaine adhésion de la part de diverses catégories de la population salariée, qui y trouvent leur compte même si elles y perdent leurs capacités de peser collectivement sur leur sort.

Quels espaces pour la critique?

Ce néo-management est-il donc sans failles? Par où la critique du capitalisme peut-elle retrouver prise et permettre un renouveau des aspirations autogestionnaires et de la démocratie productive? On connaît les fausses pistes avancées par les néo-libéraux de gauche, qui veulent parier sur l'épargne collective et l'actionnariat salarié pour reprendre des marges de pouvoir "là où elles sont" c'est-à-dire au cœur des structures du capitalisme financier.

On connaît aussi les réponses traditionnelles du mouvement syndical face au développement du pouvoir managérial et à l'affaiblissement des contre-pouvoirs syndicaux: refus de la sous-traitance et des délocalisations, refus des licenciements, de la précarisation et de la baisse du coût du travail, défense des accords collectifs de branche et d'entreprise, nouveaux droits pour les salariés et leurs représentants, ... Toutes ces revendications sont absolument légitimes et nécessaires, mais on voit bien leur incapacité à inverser le cours des choses.

Il n'est pas certain qu'une éventuelle poursuite de la baisse du chômage au cours des années qui viennent soit suffisante pour rétablir un rapport de forces beaucoup plus favorable: on l'a dit, l'atomisation des salariés repose sur la crainte du chômage et de la précarité, parce que cette crainte est activée en permanence par ces techniques sophistiquées de mise en concurrence des individus et des collectifs. Le renforcement de ces modes de gestion peut sans doute contrebalancer un retour à un quasi plein-emploi, du moment que subsiste un fort dualisme entre bons et mauvais emplois: les titulaires des bons emplois acceptent beaucoup de choses pour les conserver, comme le montre l'exemple américain.

Pourtant, la situation est beaucoup plus précaire pour le capitalisme

néo-libéral qu'il ne pourrait le sembler au premier abord. Les conflits sociaux qu'il a réussi à expulser en large part de l'entreprise, lui reviennent en boomerang au niveau de la société dans son ensemble. Le déchaînement sans bornes de la logique du profit a des conséquences écologiques et sociétales radicalement contradictoires avec les aspirations au bien-être, à la démocratie et à l'égalité qui n'ont cessé de se développer parallèlement dans une population au niveau d'éducation et d'information sans cesse croissant. La rhétorique du libéralisme politique, du peuple souverain et des individus libres et égaux, est quotidiennement démentie par les réalisations du libéralisme économique, qui concentre les revenus, les patrimoines et les pouvoirs, et sacrifie les intérêts et les aspirations du plus grand nombre.

Bref, la démocratie politique s'accommode mal de la ploutocratie économique, quels que soient les efforts des propagandistes du capitalisme patrimonial pour attribuer à la veuve écossaise ou au fonctionnaire retraité californien la responsabilité des agissements des gestionnaires de fonds de pension et des spéculateurs des fonds mutuels. On voit se développer, rapidement depuis plusieurs années, des mouvements sociaux "citoyens", en grande partie extérieurs à la sphère du salariat, qui contestent radicalement les présupposés mêmes du régime néo-libéral.

Ces "nouveaux mouvements sociaux" portent des exigences inspirées de la doctrine des droits de l'homme – du "libéralisme" politique, donc –, qui s'appellent transparence, démocratie, égalité, liberté, responsabilité. Ils s'opposent donc, en pratique sinon toujours en théorie, aux conséquences concrètes des décisions des grands acteurs économiques et de leurs représentants politiques. Leurs moyens d'action sont plus variés que ceux du mouvement ouvrier traditionnel: s'ils peuvent rarement bloquer la production, ils ajoutent aux manifestations et pétitions de celui-ci, les provocations festives et la mobilisation des médias par des actions symboliques retentissantes, le boycott, l'action

directe (parfois violente, jamais sanglante). Ils fonctionnent en réseaux souples et informels, sur une base locale, nationale et internationale, évidemment démultipliée par l'usage intensif d'Internet, qui facilite la coordination dans l'autonomie. Ils représentent dès aujourd'hui une force politique avec laquelle les pouvoirs doivent compter, bien que leur croissance soit loin d'être achevée. Surtout, leurs objectifs ne sont en rien contradictoires avec la plupart des idéaux traditionnels du mouvement ouvrier, bien au contraire. Ils reprennent ces idéaux et les élargissent à d'autres terrains de lutte, en inventant de nouveaux en cours de route.

Des alliances urgentes et possibles

Il est de plus en plus clair que le mouvement ouvrier et syndical ne pourra retrouver de second souffle qu'en tissant des alliances étroites avec ces divers mouvements, afin de faire peser leurs exigences au cœur même des entreprises et des marchés. Comment les organisations de consommateurs pourraient-elles défendre valablement la qualité des produits sans contester la domination des critères financiers dans les décisions des pouvoirs publics et privés? Comment les organisations écologiques pourraient-elles contrôler efficacement les dangers et dénoncer les dérives du "tout technologique" sans disposer d'alliés dans la place, au sein des laboratoires et des usines? Comment les féministes pourraient-elles faire valoir l'égalité des droits sans le soutien des syndicats dans les entreprises? Mais inversement comment les syndicats peuvent-ils sortir du face à face inégal qui les oppose à leurs dirigeants et actionnaires?

Plus fondamentalement encore, la redéfinition d'une perspective stratégique de changement de société ne pourra résulter que de la confluence de la tradition socialiste autogestionnaire (seule, au sein du mouvement socialiste et communiste, à porter une exigence démocratique à la hauteur des aspirations actuelles des mouvements sociaux), et de ces mouvements démocratiques radicaux. Rien n'est joué à cet égard, mais il n'est pas absurde de pa-

rier sur cette perspective, et c'est en tout cas la seule issue sérieuse pour ceux qui refusent "l'horizon indépassable" du capitalisme.

Certes tisser de telles alliances implique une véritable révolution culturelle en particulier pour le mouvement ouvrier français, marqué (dans certains de ses secteurs les plus combatifs, notamment à la CGT) par un ouvriérisme bien ancré. Mais le récent débat autour des licenciements économiques a montré que le mouvement ouvrier traditionnel était bien en peine, à lui seul, de peser significativement sur les rapports de forces politiques et sociaux.

L'appel au boycott de Danone a été un premier pas dans la jonction entre des formes de lutte et des acteurs sociaux traditionnellement assez éloignés. Si l'appel a été lancé par des syndicats du groupe Danone (en fait ceux implantés sur les sites directement touchés), il a rapidement été relayé par des médias, des associations, des personnalités politiques et civiles qui lui ont donné toute son ampleur. Bien sûr, il s'agit d'une action à l'efficacité limitée, un avertissement symbolique aux "décideurs" économiques pour qu'ils prennent davantage de précautions avant de claironner des suppressions d'emploi devant leurs actionnaires. Nul n'en attend autre chose, que la perspective d'une convergence des luttes sociales et des formes d'actions autour d'objectifs communs.

Renouer le fil autogestionnaire

Si mon hypothèse est juste, c'est par la menace de la précarité et l'instabilité de l'emploi que le patronat peut maintenir la discipline salariale tout en relâchant le "despotisme d'usine". La nouvelle division du travail repose sur un degré peut-être inégalé d'initiative et d'autonomie, concédé à une large fraction du salariat dans les secteurs déterminants pour la dynamique capitaliste. La gestion individualisée et précarisée de l'emploi permettrait presque seule de contenir les conséquences potentiellement subversives de cette nouvelle compétence salariale.

C'est dire que le terrain de

contre-offensive que doit privilégier le mouvement social est celui de la gestion de l'emploi. Au-delà de la baisse (éphémère) du chômage, le recul de l'insécurité professionnelle est une condition décisive d'une reprise durable de la combativité salariale, et d'un retour sur la scène sociale du thème de la démocratie productive et plus généralement de la transformation sociale. C'est pourquoi au delà du nécessaire refus des licenciements et de la précarité, il est fondamental que le mouvement social et syndical soit capable de proposer et de populariser une politique de lutte radicale contre la précarité, et la conquête de droits économiques nouveaux pour les salariés, les consommateurs et usagers, les citoyens.

Cette politique radicale devra aussi s'employer à remettre en cause le droit de propriété capitaliste, à savoir la liberté d'acheter et de vendre des actions ou des titres de propriété, la liberté de jouir des revenus de ces titres de propriété, et la liberté de commander le travail, d'exercer la direction effective de l'entreprise, c'est à dire de commander l'investissement, l'embauche, les licenciements.

Dans ces trois domaines, il existe déjà des règles, ces droits de propriété sont réglementés, ils sont limités par des règles d'ordre public. Il s'agit de renforcer ces règles d'ordre public et de doter les acteurs sociaux dans les entreprises, et pas seulement dans les entreprises, de nouveaux droits et de nouvelles libertés: la liberté de changer d'emploi sans risquer de perte de revenu, la liberté de s'exprimer et d'être entendu sur les décisions stratégiques qui engagent l'avenir de la collectivité de travail et plus généralement des communautés professionnelles et locales. Le drame du chômage et le cancer de la précarisation, mais aussi des catastrophes comme celle d'AZF à Toulouse, montrent de plus en plus clairement la nécessité de reformuler les règles qui gouvernent les droits de propriété de façon à faire reculer le pouvoir unilatéral du capital et introduire la démocratie économique, qui contredit le droit de propriété capitaliste. A cette condition la "néo-libération" du travail

pourra commencer à se muer en une réelle émancipation, à renouer avec l'espoir autogestionnaire. ■

La version complète de cet article est publiée in: La Pensée, no330, pp. 5-20, 2002.

Notes

1. *Même si certains cadres ont élaboré un projet de RES (reprise de l'entreprise par ses salariés), et si certains syndicats (Sud Aérien) ont tenté de poser la question de la nationalisation.*

2. *Bien entendu, des difficultés objectives rendraient sans doute de telles initiatives très problématiques. Ainsi, Lu appartient à un grand groupe (Danone) où la division du travail est poussée et l'autonomie opérationnelle de chaque établissement limitée ; AOM est endettée (mais c'est le cas de la plupart des entreprises en difficulté).*

3. *Non exclusive, bien entendu, d'autres influences telles la loi, les conventions, les règles de métier, les associations extérieures...*

4. *Du point de vue théorique Vanek (1970) a proposé une modélisation mathématique ambitieuse du fonctionnement d'une économie socialiste autogestionnaire, sans marché du travail ni marché des capitaux.*

5. *C'est pourquoi le PT du Rio Grande do Sul au pouvoir dans nombre de mairies et au niveau de l'Etat, mise fortement sur le développement de l'économie "solidaire et populaire". Voir mon article "Le boom de l'économie solidaire au Brésil" dans Politis, Janvier 2001. C'est pourquoi également je suis en désaccord avec Yves Saesle (2001) lorsqu'il réfute la perspective autogestionnaire comme impliquant inévitablement le corporatisme d'entreprise.*

6. *Les sondages d'opinion réalisés après les annonces des fermetures des établissements de ces deux entreprises indiquaient que plus de 85% des personnes interrogées trouvaient de telles décisions injustifiées. Alain Madelin lui-même alla jusqu'à réclamer "zéro licenciement" ...*

7. *Gorz anticipait correctement la réponse à sa question: "l'ambiguïté de la "démocratisation" du processus de travail est donc celle de toute réforme: elle est une récupération réformiste, par le capital, de la résistance ouvrière si elle est instituée d'en haut; elle ouvre une brèche dans le système de domination du capital si elle est imposée d'en bas au cours d'une épreuve de force" (p. 101). C'est la première branche de l'alternative qui s'est bien sûr réalisée.*

8. *Le "flicage" est mis noir sur blanc. Dans chaque Unité Élémentaire de Travail, devant tous les noms, des cases avec des jugements de valeur sur leurs comportements: est-ce qu'ils adhèrent? est-ce qu'ils appliquent en adhérant? est-ce qu'ils appliquent sans adhérer?, p. 41.*

9. *"Le salarié fatigué, déprimé, ça n'existe pas, ça n'est pas possible, pas chez nous. Quand le type, il est comme ça, il faut s'en débarrasser. Le DRH, lui, il est là pour ça" (Bousset, 2000, p. 41).*

"La vulgarité – une vulgarité pleine d'entrain, je l'admets – est le fondement de la culture et du raffinement bourgeois."

Jack London,
alias Martin Eden, 1908.

Pour en savoir plus

Marc François, Documentaliste du Gresea

Quelques monographies...

L'économie sociale de A à Z; Ed. Alternatives économiques, Paris, mars 2009 (coll. Pratique n° 38bis)

La nouvelle économie sociale. Pour réformer le capitalisme/ Daniel Hurstel; Ed. Odile Jacob, Paris, 2009; 216 p.

L'économie solidaire: une perspective internationale/ Jean-Louis Laville; Hachette, Paris, 2007; 383 p. (coll. Pluriel Sociologie)

Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux/ Jean-François Draperi; Ed. Dunod, Paris, 2007; 272 p.

Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire/ Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault (dir.); Ed. La Découverte, Paris, 2006; 290 p. (coll. Recherche)

Rendre possible un autre monde : économie sociale, coopératives et développement durable/

Jean-François Draperi; Presses de l'économie sociale, Paris, 2005; 74 p.

Pour le tiers secteur: l'économie sociale et solidaire/ Alain Lipietz; La Découverte, Paris, 2001; 155 p. (Cahiers libres)

L'économie sociale au Nord et au Sud / Jacques Defourny, Patrick Develtere, Bénédicte Fonteneau; De Boeck université, Bruxelles, 1999; 278 p. (Ouvertures économiques)

La richesse des hommes: vers l'économie quaternaire / Roger Sue; O. Jacob, Paris, 1997

Quelques documents de travail, articles de fond...

L'économie sociale et solidaire cherche sa voix/ Philippe Frémeaux - In: Alternatives économiques n° 288, février 2010

Redécouvrir l'économie sociale de marché/ Jean-Paul Denayer - in: Lettre mensuelle socio-économique du Conseil Central de l'Economie, septembre 2009

The co-operative movement and the social economy traditions: reflections on the mingling of broad visions/ Ian McPherson - in: Annals of Public and Cooperative Economics, n° 3-4, 2008 - <http://www3.interscience.wiley.com/cgi-bin/fulltext/121406268/PDFSTART>

L'économie sociale: un potentiel d'innovations? / Nathalie Ferreira, LAB.RII (Univ. du Littoral Côte d'Opale) - Document de travail 160, juillet 2007 - <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2007/08/doc%20160.pdf>

L'économie solidaire: une approche européenne/ Jean-Louis Laville et Laurent Gardin - in: L'économie politique, n° 7, 3è trimestre 2000

L'économie solidaire : une alternative au libéralisme/ B. Guigue - in: Etudes, 2000, n° 6

(dossier) L'économie plurielle : pour inverser la démarche économique actuelle - in: Transversales, mai-juin 2000, n° 63

Quelques revues...

Alternatives Economiques (mensuel) s'intéresse à l'économie comme enjeu collectif et social - www.alternatives-economiques.fr

Revue Internationale de l'Economie Sociale (bimensuel), revue des études coopératives, mutualistes et associatives - www.recma.org/

Review of social economy (trimestriel), revue de l'Association for Social Economy. Le champ de l'économie sociale explique comment l'économie et la justice sociale se rapportent, et ce que cela implique pour la théorie économique et politique - www.socialeconomics.org

Quelques sites...

Center for Civil Society Studies (John Hopkins Institute for Policy Studies-USA), le plus grand institut de recherche et d'analyse du secteur sans but lucratif dans le monde - www.ccss.jhu.edu/

Centre d'Economie Sociale (CES) de l'Université de Liège, étudie diverses facettes du "troisième secteur" (ni public, ni privé à but lucratif) que constitue l'économie sociale: insertion professionnelle, concurrence, accès aux marchés publics... - www.ces-ulg.be/

CERISIS-UCL produit des connaissances scientifiques pouvant contribuer, au travers d'une éthique liée à la justice sociale, au développement d'une société porteuse de cohésion et de solidarité - <http://cerisis.opes.ucl.ac.be/>

CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale - www.ciriec.ulg.ac.be

Econosoc.be, le portail de l'économie sociale en Belgique - www.econosoc.be

Econosphères, met à disposition études, articles et réflexions autour d'une économie soucieuse de l'environnement et des enjeux sociaux - www.econospheres.be

FEBECOOP, la Fédération de l'Economie sociale et coopérative, présente ses trois pôles d'action: fédération, services aux entreprises et promotion de l'économie sociale - www.febecoop.be

Social Economy Europe est l'organisation qui a pour but de promouvoir l'apport tant économique que social des entreprises et organisations de l'économie sociale - www.socialeconomy.eu.org

Archives actives...

L'Europe et l'entreprise à but social: vers un audit pour une reconnaissance en droit/ André Haucotte et Denis Horman (coordinateurs); Gresea, Bruxelles, mars 1983; 68 pages + nombreuses annexes (disponible au Gresea)